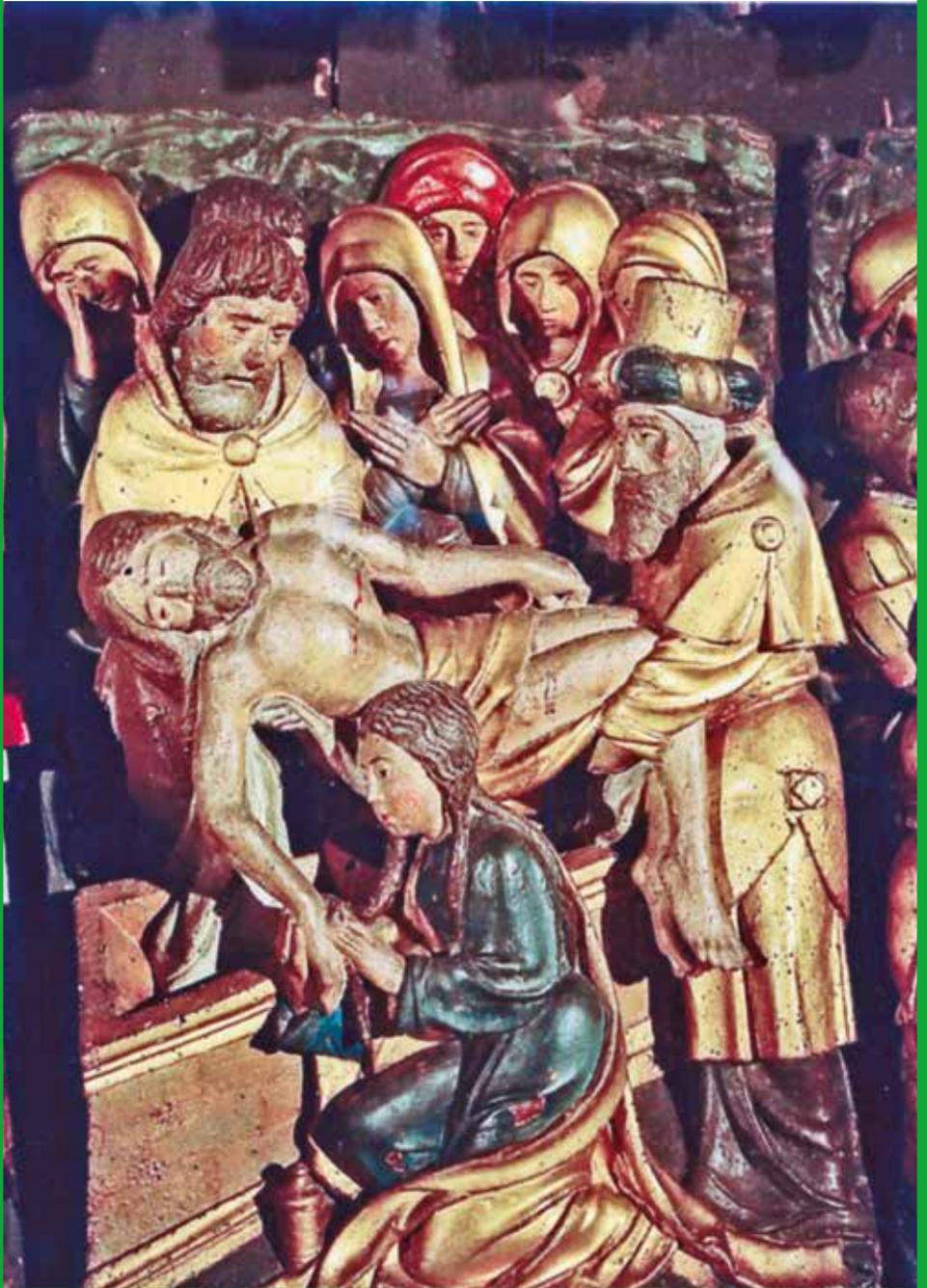


Bulletin de l'Association  
DES AMIS  
DU VEXIN FRANÇAIS



# ASSOCIATION DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS



## Présidents d'honneur

Jean-Philippe Lachenaud, ancien sénateur  
Jacques Dupâquier, membre de l'Institut

## Membres fondateurs disparus

Adolphe Chauvin  
Jacques Sirat  
Roland Vasseur  
Yves de Kerveguen

## Président

François Marchon

## Vice-présidents

Daniel Amiot, chargé des relations avec le PNR et les associations  
Jacques Grimbert, chargé des relations avec les administrations  
Patrick F.-Joy, chargé des relations avec le Comité de parrainage  
Philippe Muffang, chargé des questions et problèmes juridiques

## Secrétariat général

Chantal Vanthuynne  
Claude Rosset

## Trésorier

Pierre Street

## Trésorier adjoint

Régis Deroudille

## Membres du Conseil d'administration :

Daniel Amiot (Ronquerolles) – Jean-Pierre Barlier (Eragny-sur-Oise) – Jean Bédarida (Genainville) – Philippe Capron (Neuilley-en-Vexin) – Jean-Claude Cavard (Domont) – Régis Deroudille (Blamécourt) – Françoise Donck (Chaumont-en-Vexin) – Jacques Grimbert (Pontoise) – Michel Hénique (Berville) – Patrick Joy (Deuil-la-Barre) – Gérard Lahaye (Auvers-sur-Oise) – François Marchon (Rueil-Seraincourt) – Marie Misak (Parnes) – Philippe Muffang (Montjavoult) – Dominique Pelegrin (Sailly) – Yves Périllon (Versailles) – Catherine Postal (Nesles-la-Vallée) – Claude Rosset (Berville) – Bertrand Rossi (Monts) – Romy Silbermann (Montreuil-sur-Epte) – Pierre Street (Eaubonne) – Karine Tourret (Seraincourt) – Chantal Vanthuynne (Grisy-les-Plâtres) – Philippe Zentz d'Alnois (Boury-en-Vexin)

## SOMMAIRE

- Le PNR met ses paysages en chartes (*Yves Périllon*) ..... Page 3
- L'énergie électrique (*Michel Hénique*) ..... Page 15
- Une visite à Magny (*Yves Périllon*) ..... Page 25
- Le blason du Vexin (*Patrick Joy*) ..... Page 32
- Les oiseaux du Vexin (*Georges Jardin*) ..... Page 33
- L'assemblée générale du 4 avril 2009 à Guernes (*François Marchon*) ..... Page 41
- Réponse au jeu concours et nouveau jeu Concours (*Philippe Muffang*) ... Page 48
- In memoriam : Guy Devernois (*Philippe Muffang*) ..... Page 52
- In memoriam : Lionel Héron (*Daniel Amiot*) ..... Page 56

*Première de couverture : détail du retable de l'église de Guernes (photo Jacques Grimbert).*

Publication de l'Association des AMIS DU VEXIN FRANÇAIS  
Château de Théméricourt (Val-d'Oise)  
Directeur de la publication : Jacques Grimbert  
Composition – photogravure : SCW Laser à Conches-en-Ouche  
Impression : Imprim' Eure à Conches-en-Ouche – N° imprimeur 072  
N° ISSN : 0335-4272  
Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2009

## THEUVILLE

Charte paysagère pluricommunale  
Arronville – Epiais-Rhus – Ménouville – Theuville



1. *DIAGNOSTIC*
2. *RECOMMANDATIONS COMMUNALES*
3. *PROGRAMME D' ACTIONS PLURICOMMUNALES*
4. *SIGNATURES*

Document définitif  
Etude menée en 2003/2005 – Dernières modifications intégrées en 2008



## LE PNR MET LES PAYSAGES EN CHARTES

**L**E Vexin est depuis longtemps jugé comme le plus beau paysage des environs de Paris, peut-être à égalité avec les alentours de Fontainebleau si l'on en croit les connaisseurs... (mais on peut en discuter!). Il l'est resté pour l'essentiel, malgré la pression de la banlieue et de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise. Cette résistance miraculeuse n'est pas le fruit du hasard : on peut s'en enorgueillir, nous les Amis du Vexin français, puisque notre vigilance a permis d'éviter de nombreux drames tels que ceux qui ont défiguré beaucoup de jolis paysages d'Ile-de-France.

Mais on peut aussi en féliciter certains hommes politiques et administrations qui ont très tôt ressenti la très grande valeur de ce patrimoine d'intérêt national – mais peut-être notre association est-elle l'instigatrice de cette passion !-. Depuis les premiers bulletins des AVF, notre vigueur pour protéger la beauté du Vexin a valeur de principe intangible.

### *Les prémices de la prise en compte du paysage dans le Vexin français*

Il était normal que le Parc naturel régional en gestation prenne le paysage comme leitmotiv : une des premières actions de préfiguration a été le lancement d'une charte du paysage réalisée par deux jeunes « diplomables<sup>1</sup> » de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, qui exposèrent dans une œuvre poétique remarquable leur vision élevée de l'harmonie du Vexin français ; cet essai n'a peut-être pas abouti à des développements immédiats, mais il a porté haut l'idéal de ce territoire. On peut regretter que leur travail, sans doute perfectible, n'ait pas été mieux diffusé, au moins à titre informatif.

Simultanément, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France tentait pour la direction régionale de l'Environnement de réfléchir sur la cohérence des territoires vexinois, en particulier dans ses franges sud et nord, puisque les rivières Epte et Oise constituent des limites

*Le Vexin est  
depuis longtemps  
jugé comme le plus  
beau paysage des  
environs de Paris*

---

1. Dont l'un d'eux, François Adam, est en poste au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Yvelines.

historiques et géographiques incontestables. Le principal critère d'analyse fut naturellement le paysage.

Le vaste site du Vexin français, inscrit en 1972, avait été délimité suivant des principes pertinents de cohérence paysagère, toujours valables. Le PNR a globalement suivi cette délimitation naturelle au sud du territoire le long des coteaux de la Seine. Il aurait fallu adopter le même raisonnement pour la limite géographique nord, car le paysage du Vexin est fort semblable dans le département de l'Oise... mais les collectivités picardes n'ont pas voulu s'engager avec l'Ile-de-France dans ce PNR, peut-être du fait du déséquilibre budgétaire et politique entre les deux régions. Le résultat en est une coupure fonctionnelle très regrettable, ressentie quotidiennement par nos membres de l'Oise ; notre consolation est d'espérer que le Vexin français retrouve bientôt son unité dans un même PNR, mais à condition que le paysage de l'Oise évolue dès maintenant avec les mêmes qualités que celui des Yvelines et du Val-d'Oise. Le temps presse car les tendances sont trop disparates pour l'instant.

### *La Charte constitutive du PNR*

Après de nombreuses tractations, en particulier pour accorder la convention liant l'Etat au futur PNR, la naissance du second PNR d'Ile-de-France fut célébrée le 9 mai 1995 ; la charte constitutive a été signée par 94 communes au lieu des 100 escomptées, puisque deux villages gaulois n'avaient pas voulu rejoindre le clan vexinois (ils se sont rattrapés depuis), ainsi que quelques communes en limite sud du territoire.

Cet acte symboliquement important comporte deux éléments qui nous intéressent ici : d'abord la charte constitutive qui place le paysage en premier objectif, avec le milieu naturel, et qui impose l'étude d'une charte paysagère pour chaque commune avant toute modification ou élaboration de plan d'urbanisme.

Puis un plan de référence du Parc définissant la vocation de chaque espace durant toute cette phase du PNR (1995-2005). Y sont répertoriés champs et bois, villes et villages, mais surtout des « zones blanches » soigneusement délimitées à l'échelle du 1/50 000<sup>e</sup> (2 cm représentent 1 000 m sur le terrain) après avoir fait l'objet de nombreuses discussions puisqu'elles désignaient les secteurs *pouvant* (mais

*La charte constitutive a été signée par 94 communes au lieu des 100 escomptées*

---

non *devant!*) être ouverts à l'urbanisation. En surimpression on voyait les milieux écologiquement sensibles et les identités paysagères à protéger, sous forme de quadrillage.

Notons que peu d'études paysagères lancées au début furent étendues au territoire de plusieurs communes, ce qui fut corrigé lors des phases ultérieures.

Les chartes paysagères et les plans d'urbanisme ont généralement respecté ces dispositions ; la nouvelle charte ne les remet pas en cause et même les renforce puisque les zones blanches « urbanisables » ont été sensiblement réduites, passant de 8 000 ha (pour 94 communes) à 5 600 ha (pour 99 communes).

### *Les chartes paysagères communales avant la révision*

**Chacune des 94 communes devrait être munie à terme d'une charte paysagère, puisque la plupart, à un moment ou à un autre, doivent réviser leur plan d'occupation des sols ou élaborer un plan local d'urbanisme.**

Les règles d'élaboration de ces chartes sont clairement définies dans le cahier des charges datant de 1997, utilement révisé en 2002 et 2006. Ce cahier est soumis aux bureaux d'études susceptibles de répondre aux appels d'offres. Les thèmes à traiter sont variés, nécessitant des spécialités en paysage, urbanisme, milieu naturel, ainsi qu'en architecture.

La première phase demandée est l'élaboration d'un *diagnostic* compréhensible par tous ; la concertation permet ensuite d'afficher des *recommandations* mûrement réfléchies avec les collectivités, la population et les services du PNR ; en final il leur faut monter un *programme d'actions* qui sera approuvé et appliqué toute la durée de la charte : depuis une dizaine d'années, on a peu de demandes de révision de ces documents librement convenus. Mais peut-être faut-il s'attendre à une jurisprudence sur ce type de démarche ? Il serait bon qu'un engagement solennel et volontaire de ce type ait valeur morale stricte, tout renoncement ou changement devant être sérieusement justifié.

*Chacune des 94 communes devrait être munie à terme d'une charte paysagère.*

---



*Beauté d'un paysage vexinois ! (photo Jacques Grimbert)*

Les moyens humains (un seul paysagiste en poste au Parc, s'occupant de bien d'autres missions en plus du suivi des chartes paysagères) n'ont pas permis jusqu'à ce jour de vérifier systématiquement la mise en œuvre de ces programmes d'actions par les communes.

Les bureaux d'études compétents se sont avérés peu nombreux à répondre sur la place francilienne, et rares ont été les réponses venant de l'étranger ou d'autres régions.

Les premières expériences ont été riches d'enseignements puisqu'on a appris qu'il ne fallait pas trop passer de temps sur les analyses pour garder suffisamment d'énergie pour la phase finale, la plus délicate à mener puisqu'elle engage encore plus les élus et la population.

D'autres spécialistes ont trop suivi les *desiderata* des élus, nécessitant des rectifications douloureuses. Cela vient sans doute du fait que les chartes paysagères ont pu être vécues par certaines communes comme une « contrainte de plus » et non pas comme un outil à leur disposition. En conséquence, certains élus ont refusé d'y voir apparaître des éléments de réflexion susceptibles de les gêner par la suite. Certaines chartes paysagères paraissent bien « vides » et l'on sent bien que bon nombre de sujets de discussion ont été soigneusement évités dans le souci de ne froisser personne. Aujourd'hui la méthode est plutôt de retranscrire dans le document de la charte paysagère l'ensemble des éléments du débat, même si aucun accord n'est trouvé *in fine* : mieux vaut que chacun puisse à tout moment prendre connaissance des arguments des uns et des autres sur tel ou tel projet, plutôt que de tout passer sous silence ! Par exemple j'ai recherché dans la charte paysagère des communes situées aux alentours du projet d'extension des carrières de calcaire cimentier de Guitrancourt ce qu'en disait le bureau d'études : aucune mention, bien que ce projet remue localement ciel et terre !

Plusieurs séances de suivi des chartes se sont terminées sur le terrain pour constater de visu la validité ou non d'une des dispositions de la charte qui avait été sujet de débat.

On consulte dorénavant les agriculteurs pour récolter leur avis lors des principales étapes ; ils sont les premiers acteurs de ce paysage !

*Les cultivateurs  
sont les premiers  
acteurs de ce  
paysage*

---

Il est parfois difficile à faire comprendre aux communes et aux propriétaires fonciers que leur territoire trop plein et présentant des qualités exceptionnelles ne peut plus accepter de nouvelles extensions spatiales sous forme de pavillons et de lotissements énormément consommateurs d'espace, et qu'ils doivent en conséquence prévoir leur développement – s'il en fallait – au sein même du tissu existant. Les communes du PNR de la haute vallée de Chevreuse viennent d'admettre qu'elles ne doivent plus déborder de leurs limites actuelles, sous peine de perdre leur âme : on n'en est pas loin dans le Vexin, ne faudrait-il pas prendre les devants ?

Plusieurs équipes de petits bureaux d'étude locaux ayant su convaincre tous les participants par la qualité de leur travail, leurs prestations sont appréciées dans les cas difficiles, mais on ne renonce pas pour autant à faire appel à de nouveaux candidats prometteurs. L'idée initiale du Parc était que ces mêmes bureaux d'études seraient ensuite (sous réserve d'une véritable mise en concurrence) retenus par les communes pour faire leurs plans d'urbanisme. Cela n'a malheureusement été que rarement le cas, ce qui a conduit inévitablement à une grande perte de savoir et de temps, chaque nouvelle équipe devant passer un temps considérable à prendre connaissance du terrain et des acteurs.

Au début l'enveloppe budgétaire affectée à chacune de ces études était trop basse pour que l'on puisse demander beaucoup aux bureaux d'étude ; toutefois la plupart se sont engagés dans cette aventure avec passion, sans compter ; maintenant le coût des études semble correctement évalué.

Peu d'études de charte ont été bloquées, que ce soit du fait de l'intransigeance des élus, de la maladresse des chargés d'étude, ou de l'opposition des administrations.

### *Le Comité de Suivi du Paysage du PNR*

Ce comité en place depuis les premiers temps du PNR est composé des représentants des principales entités veillant au respect de la charte : les élus intéressés par la démarche, l'équipe du PNR présentant les dossiers, la DIREN (souvent l'inspecteur des sites), les services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine et les conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des deux départements, le conseil régional de la Propriété Forestière, les DDE, en par-

*Peu d'études  
de charte ont  
été bloquées*

---



*Les paysans sont les jardiniers des paysages (photo Jacques Grimbert)*

ticulier celle des Yvelines, et les Amis du Vexin français très actifs puisque Jacques Dupâquier assurait magistralement la présidence de ce comité; j'ai eu la lourde tâche de lui succéder, suivi depuis 2002 par M. Cadrot, maire d'Aincourt. Nous devions donner un avis final en très peu de temps sur ces dossiers lourds et importants pour l'avenir des communes du Parc, qui nous parvenaient parfois très tard. Certaines séances étaient particulièrement longues et passionnées!

Mais les chartes avançaient, puisqu'à la mi-2006 on avait déjà 55 chartes terminées et signées, 37 en cours, et 19 restants à lancer selon le nouveau cahier des charges de 2005 qui regroupait dans la mesure du possible les communes par paysage homogène.

Les derniers dossiers analysés ont concerné ensemble :

- Arronville, Epiais-Rhus, Menouville et Theuville,
- Le Heaulme, Bréançon, Grisy-les-Plâtres et Neuilly-en-Vexin,
- Labbeville et Frouville,
- Auvers-sur-Oise et Hérouville,
- Amenucourt, Chérence, Haute-Isle et La Roche-Guyon,
- Brueil-en-Vexin, Fontenay-Saint-Père, Guitrancourt et Sailly,
- Charmont, Banthelu, Cléry-en-Vexin, Gadancourt, Guiry-en-Vexin et Wy-dit-Joli-Village.

Ainsi un des principaux problèmes rencontrés lors des premières études est-il levé, partiellement il est vrai : le paysage ne s'arrête pas à la limite d'une commune, le moindre acte sur ces territoires à échelle humaine est perceptible dans le lointain. Le monstrueux silo de Gérocourt se voit bien au-delà du territoire de Génicourt! D'où l'intérêt du travail à l'échelle d'entités paysagères cohérentes tel qu'il est prévu par la nouvelle charte du Parc.

Toutes les communes du Vexin sont-elles donc maintenant munies de charte paysagère? Non, quelques-unes résistent, en particulier Magny-en-Vexin, la plus importante du PNR, mais qui hésite visiblement entre le statut de ville exemplaire du PNR et celui de ville moyenne de la région d'Île-de-France, préférant un restaurant de « malbouffe rapide » et un lotissement commercial « brut de décoffrage » à un développement harmonieux conforme à ce que l'on espérait d'une jolie cité. Faute de charte approuvée, le plan d'occupation des sols ne sera pas révisé dans le bon sens, à notre grand regret.

*Non, quelques-unes résistent, en particulier Magny-en-Vexin*

---

### *Ceux qui participent à l'élaboration des chartes paysagères*

Tout d'abord je réitère mes félicitations à l'équipe du Parc qui lance les marchés d'études, qui suit attentivement toutes les phases d'étude (dont la difficile concertation avec quelques communes ne comprenant pas qu'on les empêche de lotir comme auparavant), qui prépare les dossiers pour l'évaluation finale, qui organise enfin la signature officielle de la charte paysagère, avec solennité, par le ou les maires et le président Gérard Claudel, personnalité tutélaire du PNR, qui porta le projet en création.

Je n'oublie pas non plus les services administratifs dont les architectes des bâtiments de France, avec une mention particulière pour Claude Jeffroy longtemps en charge du Val-d'Oise. Les ABF sont très concernés puisque tout le territoire du PNR est inscrit au titre des sites depuis 1972 (J'avais complété cette protection par l'inscription de ce que Mireille Samson a appelé « la Corne Nord-Est du Vexin »). Il y a relativement peu de sites classés malgré leurs divers intérêts paysagers et historiques : la vallée de l'Epte, les coteaux de la Roche-Guyon, les buttes de Rosnes, la jolie commune d'Epiais-Rhus que j'ai eu le plaisir de classer en août 2002.

Évidemment les inspecteurs des Sites sont sur la brèche dès que l'on parle de paysage : lorsque j'étais en service sur les deux départements, après avoir aidé à la mise en place du Parc, il a fallu épauler l'équipe de Théméricourt avec des financements (aujourd'hui bien réduits), appliquer la législation sur les sites et la protection du milieu naturel, et participer à beaucoup d'activités et de réunions. Mon successeur Stéphane Lucet est tout autant sur la brèche dans ce beau département du Val-d'Oise.

Les Amis du Vexin français ont un rôle très important de contrôle des décisions prises, par exemple pour contraindre le maire du Perchay à signer sa charte paysagère plus protectrice que son projet d'urbanisation hérité des époques délirantes où le Vexin français devait accueillir une population énorme ; la nouvelle municipalité a décidé de suivre nos préconisations raisonnables, à notre grande satisfaction.

Mais ce serait se tromper que de réduire l'action paysagère du PNR aux seules chartes paysagères, bien qu'elles absorbent une grande partie du budget dans cette matière

*Les Amis du  
Vexin ont un rôle  
très important  
de contrôle des  
décisions prises.*

---

(près de 70 %). La paysagiste du Parc, actuellement Magali Laffond, avec Patrick Gautier en matière d'urbanisme, doit aussi donner des conseils aux élus et aux particuliers sur tous les thèmes liés aux aménagements extérieurs, en particulier pour la taille et l'entretien des végétaux, la plantation de haies et de vergers, la restauration du petit patrimoine, les projets d'aménagement paysager aux entrées et dans les centres des villages.

### *Avenir des chartes paysagères*

Que deviennent les chartes si longues et si difficiles à mener jusqu'à la signature ? Tout d'abord elles doivent être annexées au plan d'urbanisme. Les services du Parc et de la préfecture veillent à la compatibilité entre les deux textes (des adaptations sont inévitables dans les détails, mais l'essentiel doit y être, sans trahir l'esprit de la charte constitutive).

Puis tout acte d'aménagement réalisé dans la commune, qu'il soit privé ou public, doit suivre les recommandations de la charte, depuis la simple restauration partielle de mur maçonné ou le choix de végétaux dans un jardin, jusqu'à l'aménagement de chemin ou la rénovation d'un secteur dégradé. Il faut veiller à maintenir cette exigence dans la durée : la charte de Mézy-sur-Seine avait été étudiée il y a une dizaine d'années par les paysagistes Folléa et Gautier, elle est toujours d'actualité et inspire le bureau d'étude chargé de la révision du PLU et celui effectuant les travaux d'embellissement de la commune.

Le comité de suivi du Paysage n'est plus, pour la bonne raison qu'il n'y a pour l'instant plus de dossiers à suivre. Le thème « paysage » est traité par deux nouvelles commissions au sein desquelles siègent les Amis du Vexin français qui savent mettre les vraies questions sur le tapis.

Les futures chartes et leurs modifications seront traitées par ces commissions ; les cinq nouvelles communes de La Chapelle-en-Vexin, Ambleville, Juziers, Evécquemont et Vaux-sur-Seine demanderont très vite que soient lancées les études de leur document.

En effet, on peut être satisfait de ces outils ouvrant à une gestion harmonieuse du paysage, voire du cadre de vie des communes : la population mise à contribution dès le début

*Que deviennent  
les chartes si  
longues et si  
difficiles à  
mener jusqu'à  
la signature ?*

---

des études est très vite sensibilisée et participe volontiers. Évidemment il reste toujours des constructions de pavillon déplorable, des clôtures horribles et des végétaux « urbains » disparates, mais je note des progrès, et on peut maintenant discuter des principes paysagers sans se faire « envoyer sur les roses ».

*Par ces chartes paysagères, le Parc a en quelque sorte mis le « pied à l'étrier » aux communes en les dotant d'une étude fondatrice de la prise de conscience du patrimoine paysager (et donc également du patrimoine naturel, urbain et architectural) dont elles ont la responsabilité. Mais le Parc n'a ni la vocation ni les moyens humains de se substituer à 99 communes ! Les chartes paysagères n'auront donc d'utilité que si les communes s'en saisissent et les font vivre, si elles les utilisent comme support de réflexion, d'explication, de pédagogie, d'animation. Certes le Parc devra continuer à accompagner les communes notamment en les aidant à mettre à jour ces documents, à étudier de nouveaux projets, à relancer une dynamique d'animation ; tout cela est d'ailleurs prévu, mais rien ne pourra se faire sans les communes, écrit Patrick Gauthier.*

### *Un développement souhaitable*

On doit être convaincu de la justesse de la méthode adoptée par le Parc naturel régional du Vexin français, et la préconiser ailleurs, quels que soient son coût et la relative lourdeur de son suivi. Il faut l'appliquer aux communes voisines du Parc, d'abord à celles du Vexin Oise, qui subissent une forte pression immobilière due à la proximité de l'agglomération parisienne et au moindre coût du foncier. La région Picardie aurait tout intérêt à bien cadrer l'évolution de son territoire si on ne veut pas à terme ressentir dès le passage de la « frontière » un appauvrissement catastrophique du paysage... L'effet peut être rapide, un œil exercé le ressent déjà !

De même, les communes de la vallée de la Seine qui ont des secteurs assimilables au Vexin français comme Bennecourt, Limetz-Villez ou Issou devraient pouvoir gérer leur territoire avec les mêmes attentions.

*Yves Périllon*

*On doit être convaincu de la justesse de la méthode adoptée par le PNR du Vexin français.*

---



*Imaginez ce magnifique paysage s'il était massacré par le passage de lignes électriques! (Cl. J. Grimbert).*

## L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

L'énergie électrique dont le développement a débuté en 1900 est maintenant devenue indispensable et contribue pour une large part à notre niveau de vie. Cet article est le premier d'une série consacrée aux énergies.

### *Les premiers réseaux*

**Les premiers réseaux de distribution d'électricité ont vu le jour entre 1890 et 1900.**

C'est ainsi que la ville de Genève a construit en 1898 sur le Rhône à Chèvres, à 7 km en aval de la ville, une centrale électrique disposant d'un barrage de 75 m de long avec une chute de 8,5 m et un débit de 11 à 21 mètres cubes par seconde.



*Salle des machines de la centrale de Chèvres en 1900*

La puissance moyenne fournie était de 11 200 kWh sous une tension de 2750 volts. La ligne souterraine alimentant Genève et sa région était constituée de 4 conducteurs de 490 mm<sup>2</sup> isolés dans « un béton de brai à la vaseline ». Ce détail montre que le souci d'enterrer les lignes électriques était déjà d'actualité à cette époque en mettant en œuvre des moyens que l'on n'oserait pas envisager actuellement.

Ce premier réseau de distribution d'électricité, bien modeste, assurait un peu d'éclairage aux Genevois et permettait également le fonctionnement de nombreux moteurs

*Les premiers réseaux de distribution d'électricité ont vu le jour entre 1890 et 1900*

utilisés par l'industrie locale naissante. Aujourd'hui la Suisse consomme 1 000 fois plus que la production de ce premier barrage sur le Rhône.

### *L'ampleur de nos besoins en énergie*

**L'utilisation de l'énergie est devenue indispensable à notre vie quotidienne: éclairage, chauffage, eau courante, réfrigérateur, transport, etc. Les produits alimentaires, la viande en particulier et pratiquement la totalité des matériaux de construction comme l'ensemble des métaux sont très gourmands en énergie.**

La consommation énergétique est telle que, par exemple, des industriels implantent une importante usine de fabrication d'aluminium par électrolyse à proximité d'un port (Dunkerque), pour faciliter l'importation du minerai d'aluminium (la bauxite), et près d'une centrale nucléaire (Gravelines) comme fournisseur d'électricité (17 000 kWh étant nécessaires pour élaborer 1 tonne d'aluminium).

Il n'est pas raisonnable d'imaginer que nous allons, demain, consommer moins d'énergie. Nous ferons certes des économies sur le chauffage, l'éclairage, etc., mais ces économies seront compensées par des besoins nouveaux. Imaginons, par exemple, un week-end de ski organisé pour les 512 personnes occupant une rame de TGV ayant une puissance installée de 8 800 kW. En prenant comme hypothèse que ce TGV consomme 50 % de la puissance installée soit 4 400 kWh, cela revient à utiliser pendant les trois heures du voyage l'énergie fournie par 29 000 m<sup>2</sup> (pratiquement 3 hectares) de cellules photovoltaïques exposées en plein soleil de midi !

Cette comparaison montre l'ampleur de nos besoins et les limites de l'énergie renouvelable photovoltaïque que de nombreux compatriotes rêvent de produire et de vendre à l'EDF à un prix 6 fois supérieur au prix du kWh qu'ils achètent. Le photovoltaïque sera intéressant, comme nous le verrons plus loin, lorsque son prix de revient au kWh sera 15 fois moins cher.

### *Production d'électricité française en 2006*

La production annuelle brute est de 574 milliards kWh répartis de la manière suivante :

|   |       |       |
|---|-------|-------|
| <i>Hydraulique</i>                            | 63,5  | 11 %  |
| <i>Renouvelables Eolien et Photovoltaïque</i> | 0,5   | 1 %   |
| <i>Nucléaire</i>                              | 450,5 | 78 %  |
| <i>Thermique classique</i>                    | 60    | 10 %  |
| <i>Total</i>                                  | 574   | 100 % |

Ce tableau montre :

- que le nucléaire, qui ne produit pas de gaz à effet de serre, est l'énergie dominante,
- que l'éolien et le photovoltaïque restent actuellement des énergies marginales,
- que la production d'électricité nucléaire, hydraulique et renouvelable, soit 514 milliards KWh permet d'économiser théoriquement, compte tenu qu'une tonne équivalent pétrole (Tep) est équivalent à 11 600 kWh, 44,3 millions de Tep. En réalité, s'il fallait produire cette électricité avec une centrale thermique dont le rendement est de 50 %, c'est 88,6 millions de tonnes de pétrole qu'il faudrait importer en plus des 90 millions de tonnes de pétrole et produits pétroliers déjà importés.

Ce dernier constat permet de placer la France dans le peloton de tête dans le monde en limitant ses émissions de gaz à effet de serre à 6 tonnes par habitant alors que l'Allemagne en est à 10 tonnes et les USA à 20 tonnes.

### *Le nucléaire*

**L'énergie nucléaire, à elle seule, produit en France 450 milliards de KWh épargnant l'achat de 77,6 millions de Tep, soit un volume de 97 millions de mètres cubes de pétrole correspondant à un cube de pétrole de 460 mètres de côté qui en brûlant produirait 242 millions de tonnes de gaz carbonique. Une tonne de gaz carbonique occupant 555 mètres cubes, le nuage de gaz carbonique économisé est de 134 310 millions de mètres cubes.**

La consommation annuelle de combustible nucléaire pour produire 450 milliards de KWh est de 1 100 tonnes correspondant à un volume de 57 mètres cubes. Ce combustible, chargé dans les 58 réacteurs utilisés, fournira de l'énergie sous forme de chaleur transformée en vapeur actionnant des turbines associées à des alternateurs.

Le combustible, une fois usé, ressortira des réacteurs en ayant perdu une infime partie de son poids correspondant à

*Ce tableau montre que le nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serre.*

l'énergie produite, sans aucun dégagement de fumée contenant du gaz carbonique comme les centrales électriques classiques au charbon. Le panache de fumée, au-dessus des centrales nucléaires, est de la vapeur d'eau pure non contaminée assimilable à un petit cumulus produit par le circuit de refroidissement de la centrale.

Le combustible usagé, extrait une fois par an lors de l'arrêt de chaque réacteur, est traité à l'usine de La Hague qui le sépare en deux types de produits :

*Les produits réutilisables comprenant :*

97 % de l'uranium 238 déjà présent dans le combustible, du plutonium dont une partie, éventuellement associée à du plutonium très pur issu du démantèlement d'armes nucléaires, sera réintégrée dans le combustible (le MOX). L'autre partie, est précieusement conservée afin d'alimenter avec l'uranium 238 les réacteurs de la génération suivante (génération 4) à neutrons rapides dont *Superphénix* était le prototype.

*Les déchets radioactifs comprenant principalement :*

- les déchets B à faible et moyenne activité et courte vie (50 à 300 ans) confinés dans des blocs de béton représentant 350 mètres cubes chaque année et entreposés à l'air libre jusqu'à l'extinction de leur radioactivité (50 à 300 ans). À cette échéance ces déchets, devenus inertes, ne présenteront plus aucun danger.
- les déchets C à haute activité et à longue vie (plusieurs milliers d'années) conditionnés dans des cylindres de verre de 200 litres représentant, pour la France, 200 mètres cubes chaque année. Ces déchets, actuellement entreposés à La Hague, seront stockés définitivement dans le site de Bure en formation géologique profonde.

### *Le nucléaire, une énergie contestée*

***Les principales oppositions au nucléaire sont suscitées par l'existence des déchets C à longue vie et/ou à très haute activité qui, conditionnés à l'usine de retraitement de La Hague, représentent pour la France, comme nous l'avons évoqué précédemment, un volume de 200 mètres cubes chaque année.***

*Les principales oppositions au nucléaire sont suscitées par l'existence des déchets.*

---

Ces déchets, isolés du combustible usé par des procédés chimiques dans un atelier complètement étanche, sont

composés de produits de fission (actinides) très radioactifs pendant plusieurs milliers d'années. Entreposés provisoirement à La Hague, ils seront stockés à terme sur le site de Bure, à 500 m de profondeur, dans une couche d'argile stable depuis 155 millions d'années.

Ce stockage sera réversible afin de permettre, éventuellement avant la fin du siècle, de récupérer ces déchets et de les détruire en les plaçant dans un réacteur à neutrons rapides de la nouvelle génération (génération 4 envisagée pour 2040 dont les prototypes ont été *Phénix* et *Superphénix*). Ce type de réacteur permet, en effet, la transmutation des déchets C en déchets à courte vie et faible activité.

Aussi, avant que ces techniques de transmutation des déchets soient au point, la perspective de laisser aux générations suivantes des déchets de type C inquiète, à juste titre, de nombreuses personnes. Et si une telle inquiétude est parfaitement fondée et logique, ce qui est moins logique est le fait que nous acceptions d'émettre 4 fois trop de gaz à effet de serre et de produire annuellement par habitant 2 500 kg de déchets industriels dont 100 kg de déchets chimiques plus ou moins toxiques, dont certains sont gazeux, représentés par plus de 4 000 substances dispersées dans la nature à travers par exemple l'épandage des boues d'Achères. La toxicité de certains de ces déchets, chimiquement non dégradables, ne décroissant pas dans le temps, nous retrouverons, par exemple, dans 10 000 ans la dioxine accumulée dans les alluvions du Rhône alors que la radioactivité de certains déchets nucléaires de type B, stockés pendant la même période, aura disparu.

La pollution nucléaire confinée à l'intérieur du combustible et occupant un très faible volume a pu être isolée et maîtrisée. Il n'en est pas de même avec la pollution chimique, souvent gazeuse, diffusée dans le milieu, impossible à extraire sélectivement de ce milieu compte tenu des volumes à traiter et de l'extrême diversité des produits concernés.

### *Quel avenir pour le nucléaire ?*

#### **Le nucléaire va connaître une nouvelle expansion avec l'épuisement des réserves de pétrole.**

Cette expansion, amorcée avec la mise en chantier de nombreux réacteurs du type EPR (France, Finlande, Chine, Angleterre, Italie, USA, etc.), sera relayée à partir de 2040 par la génération 4 à neutrons rapides ayant pour objectifs :  
- d'augmenter encore la sûreté nucléaire des réacteurs,

*Le nucléaire va connaître une nouvelle expansion avec l'épuisement des réserves de pétrole.*

---

- d'utiliser par KWh produit 100 fois moins de combustible que les réacteurs génération 3, retardant de plusieurs siècles l'épuisement des réserves connues de combustible,
- de ne pas générer de déchets C à longue vie et de détruire les déchets C des réacteurs génération 3 existants,
- d'utiliser le plutonium généré par les réacteurs de génération 3 et l'uranium 238 non consommés par ces mêmes réacteurs.

Dans un premier temps, le développement du nucléaire ne sera pas motivé par la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais par un raisonnement beaucoup plus terre à terre, l'écart entre le prix des produits pétroliers et celui de l'électricité. On constate actuellement que le prix du fioul domestique de 71c€ le litre conduit à un KWh fioul à 7,21c€. Avec une chaudière ayant un rendement de 80 %, le KWh fioul revient à 9c€ contre 11,12c€ pour le KWh électrique. Une augmentation de 23 % du fioul incitera de nombreux usagers à se chauffer à l'électricité.

Dans un deuxième temps le nucléaire progressera très rapidement avec la fin du pétrole et des carburants qu'il faudra remplacer par des produits de synthèse dont la fabrication demandera énormément d'énergie. En effet, le pétrole est composé de molécules complexes comprenant principalement de l'hydrogène, de l'oxygène et du carbone élaborés à partir de matières organiques emprisonnées dans la lithosphère et entraînées dans les zones très chaudes de l'écorce terrestre en contact avec le noyau central. La chaleur régnant dans cette zone associée à une importante pression a transformé la matière organique en charbon, pétrole et gaz. L'énergie mise en œuvre était l'énergie du noyau de la terre entretenue grâce à sa radioactivité. Ce noyau est une gigantesque centrale nucléaire fonctionnant au ralenti que l'homme a utilisé sans s'en rendre compte lorsqu'il s'est réchauffé en brûlant son premier morceau de charbon.

Il résulte de ce constat et compte tenu de nos connaissances actuelles en chimie, que la fabrication des carburants de synthèse conduira à utiliser beaucoup d'énergie, 5 à 10 fois l'énergie restituée par ces mêmes carburants, c'est ce que l'on appelle le bilan énergétique.

Une première estimation montre que notre consommation actuelle de 80 millions de tonnes de produits raffinés issus du pétrole représente 928 millions de KWh, soit pratiquement 2 fois notre production actuelle d'électricité nucléaire. Et pour remplacer ces 80 millions de tonnes de

*Il résulte que la fabrication des carburants de synthèse conduira à utiliser beaucoup d'énergie.*

---

carburant par des carburants de synthèse, il faudra multiplier au minimum par 10 notre parc nucléaire actuel avec des carburants de synthèse ayant un bilan énergétique de 5.

***L'illustration de ce constat est donnée par l'hydrogène considéré comme le carburant de l'avenir.***

Si on exclut sa fabrication, au moindre coût, à partir de produits pétroliers générant des gaz à effet de serre, la bonne solution pour le fabriquer est l'électrolyse de l'eau à basse ou haute température ou la thermolyse catalysée de la molécule d'eau dans un réacteur nucléaire à haute température.

L'électrolyse, pratiquée en classe de seconde par nos futurs physiciens, montre qu'en dépensant 1 kWh d'énergie électrique on obtient de l'hydrogène et de l'oxygène qui en brûlant restitueront pratiquement le kWh dépensé pour sa fabrication. L'utilisation de l'hydrogène ne consistant pas à le brûler dans l'usine de fabrication mais dans une pile à combustible, il faudra l'isoler, le comprimer, le conditionner, le transporter, pour enfin alimenter la pile à combustible de notre véhicule ou de notre habitation. Ces différentes étapes consommeront 5 à 10 kWh supplémentaires sans oublier de nombreuses difficultés rencontrées car l'hydrogène n'est pas un gaz facile à manipuler, les fuites qui ne manqueront pas de survenir vont poser un nouveau problème en attaquant la couche d'ozone pour former de l'eau.

Aussi après avoir consommé en deux siècles pratiquement la totalité de l'énergie fossile que la nature a élaborée en plusieurs millénaires, l'humanité devra peut-être sa survie à l'énergie nucléaire en lui donnant une place prépondérante avec, à cours terme les réacteurs de génération 3 type EPR, à moyen terme (2040) les réacteurs de génération 4, à long terme les réacteurs à fusion suite au prototype ITER.

### ***La consommation française d'électricité en 2006***

***Les exportations françaises d'électricité en Europe, grâce à l'interconnexion des réseaux, étant de 63 milliards kWh et la consommation interne à EDF étant de 33, il reste, compte tenu des corrections dues au climat, 430 milliards kWh consommés par les Français.***

*L'humanité  
devra peut-être sa  
survie à l'énergie  
nucléaire.*

---

Ils se répartissent de la manière suivante :

|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| <i>Sidérurgie</i>                | 11  |
| <i>Industrie hors sidérurgie</i> | 125 |
| <i>Résidentiel tertiaire</i>     | 279 |
| <i>Agriculture</i>               | 3   |
| <i>Transport urbain</i>          | 4   |
| <i>Transport ferroviaire</i>     | 8   |
| <i>Total</i>                     | 430 |

On constate que le résidentiel tertiaire est le principal consommateur d'électricité, c'est dans ce secteur que devront porter principalement les économies d'énergie.

### *Comment est acheminée l'électricité ?*

Nous sommes tous reliés au réseau de distribution d'électricité basse tension (BT) qui délivre une tension alternative à 50 périodes par seconde comprise entre 220 et 240 volts. Ce réseau BT est alimenté par un réseau Moyenne Tension de 20 000 volts lui-même connecté au réseau Haute Tension de 60 000 à 400 000 volts. Le réseau HT est interconnecté avec les réseaux des pays voisins pour constituer le réseau européen formant un gigantesque maillage alimenté par les centres de production (centrales au charbon et à gaz, barrages, centrales nucléaires).

Les centres de production d'énergie renouvelable, généralement de faible puissance, sont connectés aux réseaux BT et MT.

Les techniques d'interconnexion des réseaux sont une invention française consistant à mettre en parallèle les alternateurs de tous les centres de production en les faisant tourner strictement à la même vitesse (vitesse de synchronisation) et en ajustant la charge de chaque alternateur en fonction de la demande. Le premier réseau de production distribution interconnecté a été, après la dernière guerre, le réseau français piloté à partir d'un seul centre situé dans la région parisienne.

Les principaux acteurs de cette prouesse technique, reconnue dans le monde entier, étaient des ingénieurs de l'Ecole Supérieure d'Electricité (ESE) grâce à qui la France est restée le leader mondial incontesté dans le domaine de l'électrotechnique.

### *La déperdition d'électricité dans les réseaux*

***Pour transporter l'énergie électrique à grande distance, il est indispensable de disposer de ligne à très haute tension (400 000 volts) afin d'obtenir des pertes acceptables.***

*Pour transporter l'énergie électrique à grande distance, il est indispensable de disposer de lignes à très haute tension.*

La puissance  $W$  transportée par l'électricité est proportionnelle à la tension  $U$  et au courant  $I$  traversant la ligne ( $W = U \times I$ ). D'autre part, les pertes par échauffement dans les lignes sont proportionnelles à la résistance électrique  $R$  de la ligne et au carré du courant  $I$  qu'elle transporte.

Il résulte de ces constats qu'il est incontournable, pour transporter de l'énergie électrique à grande distance, de disposer de ligne à très haute tension (400 000 volts) de manière à diminuer le courant dans la ligne afin d'obtenir des pertes acceptables. C'est ainsi que la puissance transportée dans le réseau BT a été multipliée par 2 en passant du 110 volts au 220 volts sans modifier la ligne et en gardant la même chute de tension et les mêmes pertes.

Les pertes d'énergie dans le réseau de distribution existant sont de 2 % pour les lignes à très haute tension et de 6 à 7 % pour la moyenne et basse tension, soit un total de 8 à 9 %. Ce chiffre est à comparer aux pertes dues aux fuites des réseaux de distribution d'eau voisines de 20 % pour un bon réseau. La présence de lignes à haute tension est le prix à payer pour transporter l'électricité.

### *Vers la suppression des lignes à haute tension*

***Les lignes à haute tension sont souvent considérées à juste titre sous l'angle des nuisances esthétiques qu'elles apportent à leur environnement immédiat. L'opinion publique réclame de plus en plus la mise en souterrain des lignes électriques.***

D'autre part la proximité de ces lignes suscite chez certains des inquiétudes dues à la peur de phénomènes mal compris dont on craint des effets néfastes sur la santé : champs électrostatique et électromagnétique. Les mêmes problèmes se posent avec les antennes relais de téléphonie mobile. Il suffit qu'une antenne soit installée pour que certaines personnes constatent des symptômes inhabituels, maux de tête, fatigue, dépression, etc. alors que l'antenne n'est pas encore mise en service. Les mêmes personnes ne ressentiront aucun symptôme du même ordre près de leur four à micro-ondes ou en utilisant leurs téléphones portables qui soumet le cerveau à des champs plus intenses que les antennes relais.

Le seul danger des lignes à haute tension est l'électrocution si on se rapproche, dans certaines conditions, à moins de 2 mètres d'un câble sous tension. Ce danger existe éga-

*Le seul danger des lignes à haute tension est l'électrocution.*

---

lement lors d'un contact direct avec le 220 volts et peut être évité en étant équipé de disjoncteur différentiel sensible à 10 milliampères.

Ainsi l'opinion publique réclame de plus en plus la mise en souterrain des lignes électriques. Cela est possible pour les lignes à moyenne et basse tension. L'effort important fait dans ce sens contribue à améliorer l'esthétique de nos villages.

Concernant les lignes à haute tension, leur mise en souterrain est possible avec un surcoût de 20 à 50 % pour les lignes entre 63 000 et 90 000 Volts. Pour les lignes 400 000 volts, cela est également possible avec un surcoût pouvant aller jusqu'à 15 fois le coût de la ligne aérienne, si bien qu'il n'y a que 4 km de ligne 400 000 Volts enterrée en France.

Enterrer les lignes à haute tension nécessite également d'installer une station de compensation tous les 25 à 30 km pour annuler les effets capacitifs de la ligne. Ce phénomène n'existe pas avec les interconnexions sous-marines en courant continu. C'est le cas de la liaison France Angleterre qui nécessite par ailleurs de chaque côté des stations de conversion pour repasser sur les réseaux alternatifs.

En se projetant dans l'avenir, il est possible de penser que le transport de l'électricité bénéficiera un jour des progrès techniques des supraconducteurs qui permettront de réaliser des lignes enterrées basse tension sans perte à résistance nulle fonctionnant à la température ambiante. Ce rêve, déjà mis en œuvre pour réaliser les bobines des aimants supraconducteurs fonctionnant, dans des conditions particulières, à la température de l'hélium liquide équipant les IRM, n'est pas pour demain.

Il faudra, pour l'instant, vivre avec nos lignes à très haute tension et accepter la fatalité que le transport de l'électricité qui n'est pas une chose facile intervient pour 50 % dans son prix.

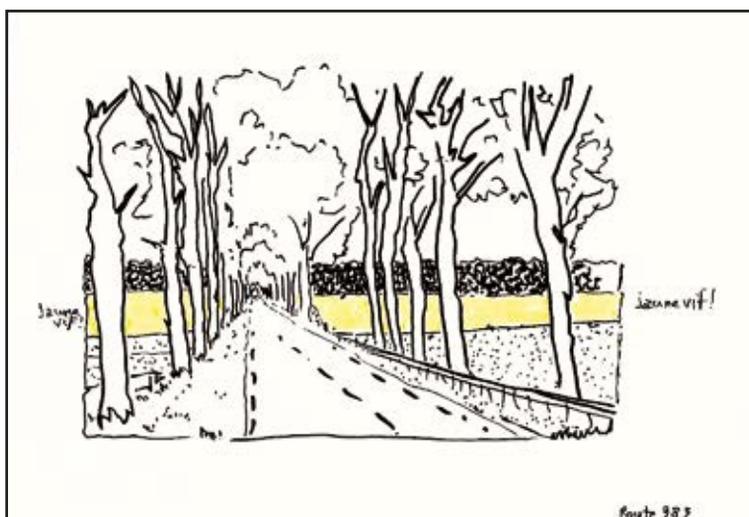
*Michel Henique*

*Enterrer les lignes  
à haute tension  
nécessite d'installer  
une station de  
compensation.*

---

## UNE VISITE A MAGNY

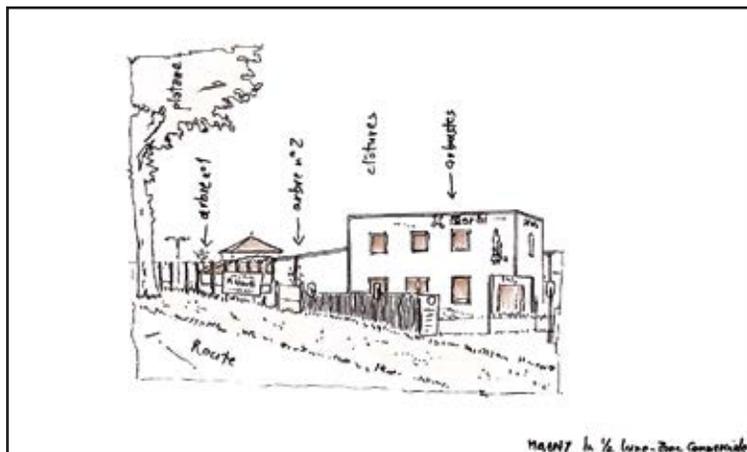
**P**RESQUE tous les chemins passant à Magny, j'ai emprunté la route 983 depuis Arthies, ne serait-ce que pour admirer le dernier alignement de platanes quasiment complet en Ile-de-France, et au second plan les merveilleux champs jaune vif de colza. Que cette voûte arborée subsiste longtemps, quitte à se protéger des troncs derrière des glissières en bois! Le charmant Charmont, plus petite commune du Val-d'Oise avec Epinay-Champlâtreux, mérite une approche aussi superbe.



*La route  
départementale  
983*

Le contraste est fort avec la zone commerciale de Magny. On ne se rend pas compte que l'on est dans un site protégé. En particulier les bâtiments les plus récents sont et resteront probablement « bruts de décoffrage », malgré les injonctions de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Commission des sites. Comment faire appliquer ces conseils de bon sens, pourtant peu dispendieux, par ces entreprises et ces commerces? En particulier étaient demandés des haies fournies, des grands arbres en limite de la zone et des haies entre les bâtiments: le comble, un marchand de parcs et jardins, en vue directe du giratoire d'entrée, ne montre que de rares végétaux squelettiques derrière des clôtures disparates! Et l'une de ces boîtes informes ose un immense panneau libellé « Grandeur Nature », sans doute pour instruire notre jeunesse qui fréquente le parc des sports, de l'autre côté de la déviation.

*Que cette voûte  
arborée subsiste  
longtemps*



La « zone » commerciale

Débarquement à Arthieu, en plein lotissement habituel dans les banlieues, chacun chez son médiocre soi (ce n'est pas une tendance seulement française, les alentours de Sydney ou de Bruxelles ne valent pas mieux, mais ce n'est pas une raison pour en faire dans le Vexin). Et ce ne sont pas les clôtures ni les arbres et arbustes que les « empavillonnés » implantent au petit bonheur de *Jardiland* qui estomperont à terme l'impact de ces constructions disparates : chacun a sa clôture, qu'il terminera sans doute plus tard, dans une dizaine d'années ; chacun veut sa forme et sa couleur de porte, son portique grandiose surmonté de lion ou d'aigle en fausse pierre, chacun veut son paulownia bleu, son frêne blanc, son photinia rouge, le tout dressé sur un gazon impeccable traité aux engrais et aux désherbants sélectifs. Rien à voir avec la belle campagne d'à côté ; cela ne s'insèrera jamais, mais au contraire les défauts s'amplifieront... Heureusement, au point haut du lotissement, une petite place autour d'un carré de tilleuls avec des maisons accolées donne une bonne idée de cohabitation bien vécue, ainsi que je l'ai constaté.

Pourquoi regretter l'évolution de ces extensions modernes, puisqu'à quelques centaines de mètres, au-delà des champs, rutilent les installations tapageuses d'un parc de loisirs, saturé ce jour de fête ensoleillée. Paradis dominical pour enfants adultes et adultes enfants. Consolation : cela fait moins de monde sur les jolis chemins...

D'ailleurs le chemin de petite randonnée qui contourne Magny, mal balisé, est vite perdu dans le vallon de la Garenne...

Vers Blamécourt, tendance à la pavillonite sur grandes parcelles, afin sans doute de remplir plus vite la place encore dis-

*Rien à voir avec la belle campagne d'à côté : cela ne s'insèrera jamais.*

ponible à l'ancien plan d'urbanisme, obsolète mais retranscrit dans le nouveau.

Simple constatation de promeneur : les Français ne savent pas construire en terrain en pente : ils créent tout de suite une plateforme et y mettent leur maison de catalogue conçue pour terrain plat.

Beaucoup de garages sont accessibles en sous-sol par une pente raide dissuasive : beaucoup se transforment en atelier ou en chambre, sans autorisation ni contrôle...

Me voici donc sur la place centrale de la jolie ville de Magny-en-Vexin, dans la foule, pour admirer encore la façade de l'église Renaissance (fermée ce 1<sup>er</sup> mai, on admet cette fois-ci !), mise en valeur par un parvis bien dégagé.

On remarque en face une maison dont les fenêtres

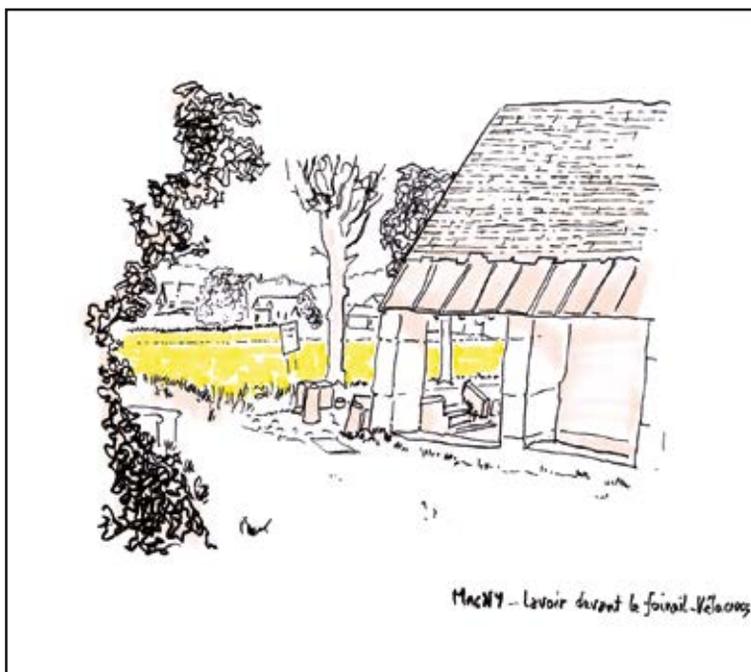


*Fenêtres mal ajustées*

début xx<sup>e</sup> siècle ne sont pas à la taille des encadrements du xviii<sup>e</sup> siècle. Grave entorse pour l'image d'un centre ancien, comme aux n° 51 de la rue de Paris, au premier étage d'une maison située juste devant les deux pylônes merveilleux datant de 1777, qui marquent l'entrée de la vieille ville. Dérives inquiétantes, signalées à juste titre par un Ami du Vexin français. Dommage qu'on ait refusé d'engager une étude de zone de protection du patrimoine architectural, urbanistique et paysager dans ce centre qui le nécessite pourtant ! Les mêmes règles pourraient être appliquées à tous après concertation.

*Simple constatation de promeneur : les Français ne savent pas construire en pente.*

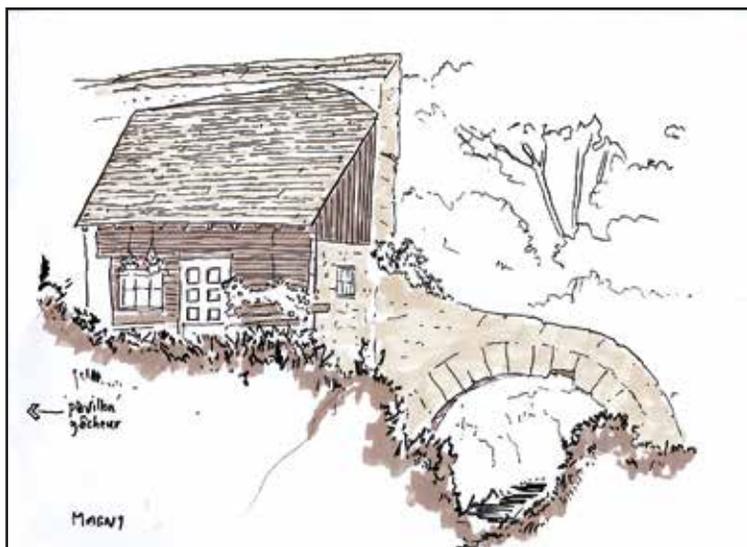
Bien agréable ce boulevard des Chevaliers poursuivant celui des Ursulines, étroit chemin hors les murs : sans aucun aménagement, ce qui est étonnant lorsque l'on voit les efforts des autres communes pour valoriser leur patrimoine : lavoir abandonné, toiture en zinc, dessous boueux. Ne rien faire, c'est bien, à condition de ne pas en abuser ! Jolie arche en pierre de taille par-dessus l'Aubette, composant avec un ravissant bâtiment de pierre et bois un tableau romantique... annihilé par un pavillon récent voisin on ne peut pas plus maladroit. Dommage.



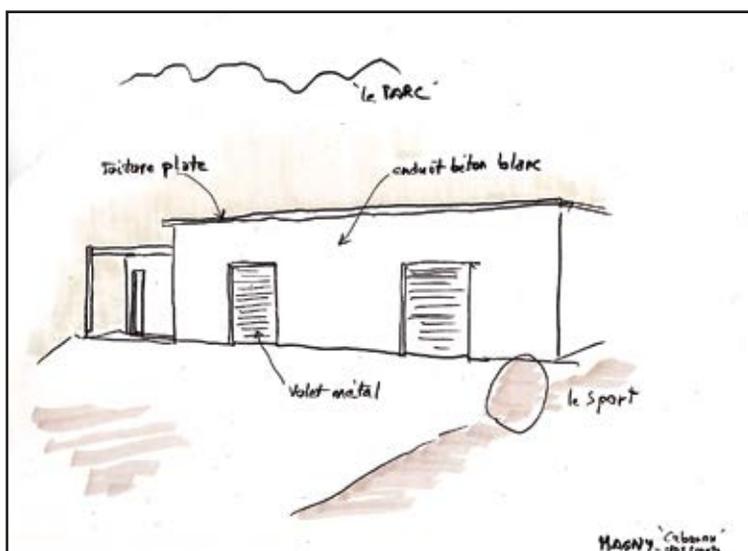
*Le lavoir*

Grande prairie magnifiquement située en bordure de la rivière et de la ville, vouée au vélocross, provisoirement j'espère, avant vraie mise en valeur paysagère. Cet espace libre de rare qualité, face au château et à la splendide ferme attenante, est déjà entamé par un supermarché aux murs de parpaing tagués (il est vrai d'une architecture un peu moins misérable qu'habituellement), mais dont les abords nauséabonds (problème d'assainissement ?) et encombrés de décharges laissent augurer un destin sinistre à cet espace extraordinaire. En bordure de l'Aubette, un talus dévasté par un désherbant puissant, ce qui laisse deviner l'état de la rivière en aval.

*Cet espace libre de rare qualité est déjà entamé par un supermarché aux murs tagués.*



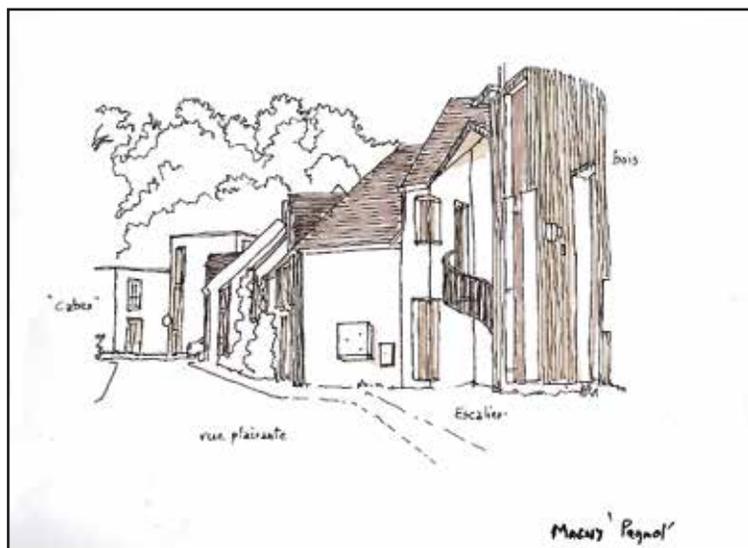
*Arche sur l'Aubette*



*Cabanon*

Heureuse surprise que cette rue Marcel-Pagnol, écrivain provençal exilé à Magny, qui a peut-être inspiré ces bâtiments parés de revêtements de bois, agréablement groupés, avec des escaliers ronds, le tout offrant des espaces sympathiques ; l'opération immobilière suivante, dédiée, elle, à une certaine Amélie (?), bien qu'empruntant des « trucs » plus vexinois, montre en façade des lucarnes aux proportions bien trop lourdes.

*Heureuse surprise que cette rue Marcel-Pagnol, écrivain provençal exilé à Magny.*



*Pagnol sur  
Magny*

Pourquoi ne pas emprunter le boulevard Jean-Baptiste Santerre, dont est exemplaire la juste répartition entre chaussée, arbres et trottoirs ? Puis passer devant une vaste opération immobilière en cours, qui malgré son architecture un peu brutale, devrait permettre l'inévitable densification des quartiers si l'on veut continuer d'accueillir nos jeunes et les nouveaux arrivants. Urbanisme de vraies villes et bonne architecture, à concevoir avec sensibilité.

Enfin je cherche vainement la Place d'Armes, car la ville dispose de très peu de plaques de rue et de peu de numéros d'immeubles ; comme souvent en France, la signalétique est disparate quand elle existe : comme au Moyen Âge, il faut demander son chemin à condition toutefois que l'on rencontre un Magnytois ! Je passe par la rue de Paris devant un ancien antiquaire et devant un hôtel dont les lucarnes rondes et la belle grille de balcon sont merveilleuses. Regrets que l'on ne sache pas créer de nos jours des bâtiments de ville avec cet amour de l'ouvrage vibrant de sensibilité et de goût.

Ah, j'oubliais de signaler que j'ai eu le bonheur de voir au cours de cette promenade toute la journée du 1<sup>er</sup> mai, heureusement ensoleillée, cinq papillons, dont deux piérides et un couple d'aurores orange et beige. Les derniers ?

Yves Périllon

*Un urbanisme  
de vraies  
villes et bonne  
architecture, à  
concevoir avec  
sensibilité.*



*La route départementale 983 de Magny-en-Vexin à Mantes-la-Jolie (photo Jacques Grimbert)*

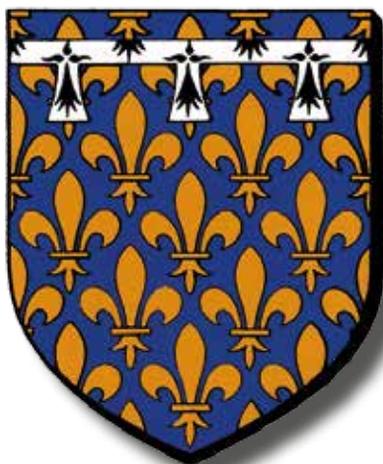
## LE BLASON DU VEXIN

*Notre vice-président, Patrick Joy, a  
reconstitué les armes du Vexin français :*

« *D'azur semé de fleurs de lys d'or, au lambel d'hermine* ».

Qu'il en soit félicité !

Nous vous présentons ci-dessous sa reproduction :



## LES OISEAUX DU VEXIN FRANÇAIS

*Pour ceux qui aiment la nature, l'observation des oiseaux apporte intérêt, curiosité, plaisir de voir, passion...*

Mais comment s'y prendre ? Les oiseaux communs des villages et des jardins ne posent pas de problèmes d'observations, toutefois beaucoup d'espèces sont plus difficiles à voir sans la connaissance de leur habitat préféré.

L'espace agricole représenté par des grandes monocultures couvre près de la moitié du Val-d'Oise, cependant, de nombreux autres biotopes accueillent une diversité remarquable d'espèces.

Peu d'oiseaux s'adaptent aux grands champs céréaliers, quelques passereaux comme le bruant jaune, le moineau friquet et le bruant proyer y trouvent le gîte ou le couvert, la caille des blés y fait son nid.

Il n'y a en général pas d'oiseaux dans les champs de colza, mais la bergeronnette printanière y niche parfois. Depuis quelque temps, un rapace y séjourne en fin d'été : le busard-saint-martin utilise les ressources en micromammifères qui pullulent par période. Moins fréquent, le busard des roseaux s'associe aussi ce milieu. En fin d'automne, vanneaux huppés et pluviers dorés stationnent dans l'herbe rase. Les grives litornes et mauvis et les étourneaux sansonnets se nourrissent ici.

Une rivière de plaine avec berges naturelles est intéressante pour les oiseaux toute l'année. Dans les zones où il y a des bras morts, des canaux isolés, des bouquets de saules et des plages de galets ou de vase, la diversité des oiseaux est plus grande.

Les arbres riverains sont spécialement attractifs pour les grimpeaux des jardins, les mésanges boréales, les pouillots fitis et véloces, et souvent les fauvettes à tête noire et des jardins. Un autre amateur très coloré habite la berge pourvu qu'elle soit assez haute et meuble car il peut y creuser son nid ; le martin-pêcheur aime à pêcher dans les eaux claires.

Un seul étang à avoir conservé son caractère naturel dans le Val-d'Oise mérite une attention toute particulière, il s'agit de l'étang de Vallière à Santeuil. Cet étang de 15 ha se compose d'un plan d'eau libre, où la pêche est pratiquée,



*Martin-pêcheur d'Europe (photo Georges Jardin)*



*Grèbe castagneux (photo Georges Jardin)*



*Chevêche d'Athéna mâle (photo Christian Fouqueray)*

et d'une roselière. Cette dernière permet la reproduction d'un grand nombre d'espèces avec certitude : la rousserolle effarvatte, le râle d'eau, le faucon hobereau, possible selon les circonstances, le busard des roseaux et le busard saint-Martin. Par ailleurs, en période de migration, un autre rapace très emblématique pour la région stationne quelques heures ou quelques jours, le balbuzard pêcheur.

À la demande du PNR du Vexin français, le centre ornithologique d'Ile-de-France a suivi plusieurs sites de la vallée de l'Epte entre avril et juillet 1996, puis entre avril et juillet 2003. 118 espèces y ont été recensées.

### *La vallée de l'Epte*

La vallée de l'Epte, d'une longueur de 27 km, site classé, présente un intérêt paysager majeur pour le Vexin. Le lit de cette rivière est fréquemment couvert d'herbiers qui attirent poissons et oiseaux aquatiques comme par exemple : le martin-pêcheur d'Europe et la bergeronnette des ruisseaux deux espèces indicatrices d'un milieu naturel de bonne qualité dont les populations sont en nombre optimal. Le grèbe castagneux y niche également dans certains méandres calmes de la rivière.

Ses rives, bordées de prairies de fauche ou de pâture, de haies, de petits bois et de vergers accueillent quelques passereaux inféodés à ces différents milieux.

Le bruant des roseaux surtout dans les friches humides, la rousserolle verderolle, fauvette aquatique niche dans les hautes herbes des zones humides.

### *La vallée du Sausseron*

La vallée du Sausseron a su conserver, malgré la proximité des plateaux céréaliers, le caractère et le charme de ses villages ruraux.

Ici, nous sommes dans le domaine de la chouette chevéche. Pâtures, vergers et vieux murs préservés garantissent son maintien alors qu'elle a disparu de bien des endroits en Ile-de-France !

De la taille d'un merle, on peut l'apercevoir profiter du soleil perchée dans la haie ou sur le toit d'une grange. Elle n'hésite pas à sortir en plein jour !

Cette petite chouette, autrefois très commune en Ile-de-France, est aujourd'hui menacée. Les causes sont multiples

*La vallée de l'Epte présente un intérêt paysager majeur pour le Vexin*

---



*Bruant jaune (photo Georges Jardin)*



*Pipit des arbres (photo Georges Jardin)*



*Tariet pâtre mâle (photo Christian Fouqueray)*

mais la principale est certainement la disparition des cavités sans lesquelles elle ne peut nicher. Elle souffre également de la diminution des grands insectes, absolument nécessaires au nourrissage des jeunes, due à la modification des pratiques agricoles et à l'usage d'insecticides.

### *Les prairies*

Ces dernières sont composées de prairies humides (vallée de l'Aubette, de la Viosne, du Sausseron ou de l'Epte) et de prairies sèches (de coteaux calcaires de la Roche-Guyon, Amenucourt). Elles hébergent plutôt des passereaux sédentaires ou visiteur estival comme l'alouette des champs, la linotte mélodieuse ou le bouvreuil pivoine et quelquefois le gobemouche gris qui chasse les insectes en bordure de la haie.

### *Les coteaux calcaires*

Les sols calcaires ajoutent un élément particulier à la végétation et donc au paysage. Des collines couvertes de grandes herbes sèches et de buissons en sont l'illustration et accueillent une faune spéciale.

Le faucon crécerelle vole sur place au-dessus des coteaux, mais niche dans la plaine sur un vieil arbre, dans une clairière ou une grange.

La buse variable est localement commune. Au début de l'été, on peut entendre la fauvette babillarde dans les zones de buissons denses de ce type. La grive musicienne est commune le long des haies et près des arbustes où abondent les escargots.

Le bruant proyer passe de longs moments à chanter sur un fil électrique ou sur les branches hautes d'un buisson d'aubépine. Les pelouses sèches parsemées de ronces et d'aubépines sont le domaine de la locustelle tachetée.

Le bruant jaune et la linotte mélodieuse sont des oiseaux des coteaux calcaires. On les voit au sommet des arbustes et des petits buissons où ils font leur nid. L'alouette des champs chante dans le ciel.

### *Les forêts*

Les forêts sont confinées sur les reliefs des buttes résiduelles. L'avifaune forestière reste faible en densité, mais quelques espèces « phares » en sont les résidents comme

*Les forêts sont confinées sur les reliefs des buttes résiduelles.*

---



*Pie-grièche écorcheur (photo Georges Jardin)*



*Coucou gris mâle (photo Christian Fouqueray)*



*Accenteur mouchet mâle (photo Georges Jardin)*

le Pic noir très farouche exige un grand territoire. Seuls quelques couples occupent les bois de la région, la chouette hulotte plus commune, niche dans les cavités des arbres ou dans d'anciens nids.

Dans le sud-ouest du Val-d'Oise, un large méandre de la Seine entaille le plateau du Vexin français pour former une série de falaises crayeuses.

Sur leurs pentes, des pelouses et des friches abritent des espèces typiques : le pipit des arbres dont la particularité est lors du vol nuptial, de monter vers le ciel et d'y redescendre ailes déployées comme un parachute pour se poser sur l'arbre. En bordure de champ d'ajoncs, le tarier pâtre se perche volontiers sur quelques tiges, lorsqu'on l'approche, le mâle parcourt quelques dizaines de mètres d'un vol saccadé et proteste contre l'intrus, sédentaire dans notre région, il est victime des coups de froid, qui déciment fréquemment ses populations.

Souvent confondue avec la buse variable, la bondrée apivore est un rapace migrateur estival.

Elle arrive sous nos latitudes à partir du mois de mai, elle passe beaucoup de temps en vol au-dessus des zones herbeuses à la recherche d'insectes, notamment les nids souterrains des guêpes ou des bourdons, qu'elle parvient à déterrer, grâce à ses pattes robustes armées de grands ongles particulièrement bien adaptés au fouissage du sol.

Quelques couples nichent dans le Val-d'Oise.

Autrefois, maintenu ouvert par un pacage ovin, le milieu tend aujourd'hui à se refermer peu à peu au profit de plantes et fourrés plus banals qui mettent en danger l'originalité de ce site exceptionnel. La pie-grièche écorcheur en est un exemple, répandu en Europe, cet oiseau calme et farouche se perche bien en vue. Elle chasse les insectes depuis un perchoir dégagé, on peut la trouver là où subsistent des haies, des fourrés, des landes buissonneuses.

Donc où que vous vous trouviez dans le Vexin, la richesse ornithologique ne peut que vous interpeller et vous procurer de belles observations « nature ».

Georges Jardin

*La richesse ornithologique ne peut que vous interpeller et vous procurer de belles observations nature.*

---

Nous remercions Georges Jardin, ornithologue amateur, habitant Jouy-le-Moutier, d'avoir bien voulu nous confier cet article.

- CORIF Maison de l'Oiseau – Parc Forestier de la Poudrerie  
Allée Eugène Burlot – 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 60 13 00 – Fax : 01 48 60 13 33  
E-mail : [corif@corif.net](mailto:corif@corif.net)  
[www.corif.net](http://www.corif.net)
- LPO Ile-de-France Antenne  
62 rue Bargue – 75015 PARIS  
Tél. : 01 53 58 58 38  
E-mail : [ile-de-france@lpo.fr](mailto:ile-de-france@lpo.fr)  
[www.lpo.com](http://www.lpo.com)
- Delachaux et Niestlé  
Guides ornithologiques  
18 rue Séguier – 75006 PARIS  
Tél. : 01 56 81 11 40 – Fax : 01 56 81 11 49  
[www.delachaux-niestle.com](http://www.delachaux-niestle.com)  
[contact@lamartiniere.fr](mailto:contact@lamartiniere.fr)
- Suite à un article paru dans *Le Monde* du 5 décembre 2008 intitulé : « Petits soins d'hiver pour les oiseaux » d'Alain Lompech, je conseillerai pour ceux qui aimeraient en savoir plus, de se procurer *L'ami des oiseaux* de Robert Burton paru chez Bordas, c'est un guide complet pour observer, nourrir et protéger les oiseaux.
- Un second article paru dans *Le Monde* du 7 mars 2009 intitulé : « Les oiseaux, baromètre du réchauffement en Europe » de Laurence Caramel explique, suite à des études européennes, que les trois quarts des espèces sont d'ores et déjà affectées par l'élévation des températures. En France, ainsi qu'en Ile-de-France, un programme a été lancé en 1989 afin d'obtenir une évaluation des tendances d'évolution des effectifs de différentes espèces communes nicheuses de France. Ce programme de comptage appelé STOC EPS a démontré des variations sensibles sur certaines espèces au cours d'une décennie.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 AVRIL 2009 A GUERNES

**L'Assemblée générale annuelle s'est tenue le 4 avril 2009 dans les Yvelines à Guernes à l'initiative de son maire, M. Bernard Bourget, qui a mis à notre disposition la salle municipale et a tout fait pour que l'après-midi se déroule dans les meilleures conditions possibles.**

Avant l'AG proprement dite, dans l'église moderne du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, le magnifique retable du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, ainsi que les calvaires et statues sauvés lors de la destruction de l'ancienne église nous étaient commentés par MM. Landrevic père et fils. Leur érudition et la passion qu'ils mettent à faire partager leurs connaissances ont séduit tous les participants qui se sont demandés pourquoi ces magnifiques objets n'étaient pas plus connus.

L'Ensemble Vocal de Pontoise sous la direction de Graham O'Reilly se produisait alors dans deux œuvres sacrées, utilisant à merveille l'acoustique de l'église. Merci à Jean-Pierre Marchand qui nous avait proposé la participation de cette chorale à l'animation de notre après-midi.

Après un transfert à la salle de fêtes de Guernes, l'assemblée générale pouvait commencer. Le président remerciait d'abord M. Bernard Bourget de l'hospitalité de sa commune; il saluait les personnalités présentes : M. Philippe Houillon, député et maire de Pontoise, les maires des villages voisins : M<sup>me</sup> Herpin-Poulenat, maire de Vétheuil, M. Ferry, maire de Saint Martin-la-Garenne et présentait les excuses de M. Boureille, maire de Follainville-Dennemont et celles de M. Pierre Lambert, secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise qui regrettait beaucoup de ne pouvoir être présent, remplaçant son préfet au même moment à Royaugmont.

Les rapports moral et financier étaient présentés par le président et le trésorier sous une forme peu habituelle : en effet les thèmes étaient abordés par ordre alphabétique – ou presque – en laissant aux adhérents la possibilité entre chaque point d'intervenir. Ainsi cette partie de l'AG fut plus vivante qu'à l'accoutumée mais aussi plus longue du fait de certaines



*MM. Landrevic père et fils commentent la visite de l'église de Guernes et de son magnifique retable.*



*De gauche à droite : MM. Philippe Muffang, vice-président, Jacques Dupâquier, président d'honneur, Philippe Houillon, député-maire de Pontoise, François Marchon, président et Daniel Amiot, président de la SVS.*



*Une vue de l'assistance (photographies Jacques Grimbert).*

interventions un peu polémiques! On trouvera l'essentiel des thèmes abordés ci dessous.

Le rapport moral était approuvé à l'unanimité moins deux abstentions, le rapport financier et le projet de budget étaient approuvés à l'unanimité.

Puis le président rapportait que l'assemblée générale, convoquée le vendredi 20 mars à 11 heures à Seraincourt, en vue d'une modification des statuts n'avait pas pu se tenir faute de *quorum*, et qu'en conséquence, la présente AG pouvait valablement délibérer aujourd'hui sans *quorum*. Il rappelait les propositions : 1°- simplification des statuts par la suppression de tous les articles superflus concernant les immeubles, les biens, les dotations : articles 13, 14, 20. 2°- possibilité d'engager une action en justice sans réunir une assemblée générale « extraordinaire » par l'ajout d'un 3<sup>e</sup> alinéa à l'article 9, ainsi rédigé : *le président exerce toute action en justice en rapport avec l'objet social de l'association ; son action est régularisée par une décision du conseil d'administration ; l'assemblée générale est tenue informée des actions engagées par le président et le conseil d'administration.*

Ces modifications des statuts étaient approuvées à l'unanimité.

Puis le projet de règlement intérieur présenté par le conseil d'administration et dont chacun a pu prendre connaissance (par le site internet ou sur papier à disposition en début de séance) est mis aux voix : il est adopté à une très large majorité (4 voix contre)

Enfin le renouvellement du tiers du conseil d'administration est mis au vote. Sont réélus pour un mandat de trois ans M<sup>mes</sup> Marie Misak et Chantal Vanthuynne et MM. Jean-Claude Cavard, Gérard Lahaye, Yves Périllon et Pierre Street. Sont nouvellement élus pour un mandat de trois ans M<sup>me</sup> Catherine Postal et M. Claude Rosset.

Le président clôturait l'AG en remerciant tous les participants et en les invitant à écouter quelques chants profanes exécutés par l'Ensemble Vocal de Pontoise très applaudi, puis à échanger en toute amitié autour d'un apéritif préparé par quelques adhérentes elles aussi chaleureusement remerciées.

## *Thèmes abordés*

### *A comme Adhérents*

Le rapport moral de 2008 avait annoncé une diminution des effectifs d'adhérents de 27 % en quatre ans et notre volonté d'enrayer ce processus. Malgré des « malheurs informatiques » et grâce aux opiniâtres du trésorier Pierre Street, de M<sup>me</sup> Nicole Mauger qui l'aide, et de Madame Cécile Chéreau qui les conseille aux plans informatique et du logiciel Excel, nous avons pu reconstituer un fichier adhérents pas encore opérationnel sur tous les plans mais presque (et ce fichier est sauvegardé plusieurs fois maintenant). Nous avons pu ainsi effectuer enfin commodément les appels et des rappels de cotisations. En bref en 2008 nous avons 10 % d'adhérents de plus qu'en 2007.

Notons en particulier l'adhésion de l'Association des Jeunes Agriculteurs du Val-d'Oise qui désire collaborer avec nous. Demain très probablement l'adhésion de l'Association étudiante valdoisienne d'archéologie.

### *A comme Associations*

#### *Relations avec les associations de notre entourage*

Une vingtaine d'associations du Vexin français cotisent chez nous. Notre comité de parrainage est manifestement le lieu idoine pour qu'elles échangent entre elles et avec nous sur tous les problèmes du Vexin français. Aussi les avons nous invitées à travailler au sein de ce comité dont la prochaine réunion aura lieu le 23 mai au PNR.

Par ailleurs nous cotisons à 11 associations : certaines sont nationales, d'autres sont vexinoises et dans ce cas nous les aidons par une cotisation réciproque. On mentionnera aujourd'hui plus particulièrement deux associations : l'association pour la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron avec laquelle nous entretenons des rapports privilégiés ; cotisations couplées, son président est vice-président chez nous, et des activités communes le plus souvent possible ; et Ile de France Environnement au conseil d'Administration de laquelle nous allons être de nouveau membre.

### ***B comme Bureau***

Élu par le conseil d'Administration en mai 2008 il était composé d'un président, de 4 vice-présidents, de deux personnes au secrétariat général et d'un trésorier. Malheureusement l'état de santé de Patrick Joy depuis quelques mois ne lui permet pas de donner toute sa mesure, et nous avons regretté la démission de Bernard Oberlin qui avait donné beaucoup pour le *Bulletin* et le site internet.

Heureusement deux adhérentes sont venues apporter leurs compétences, M<sup>mes</sup> Cécile Chéreau et Nicole Mauger et nous ont permis d'assumer une charge de travail qui n'est pas mince. Mais il faudra bien étoffer le secrétariat général assumé en appui par le trésorier et le président.

Le nouveau bureau sera élu le 25 avril (il est élu tous les ans)

### ***B comme Bulletin***

Deux *Bulletins* sont parus en 2008, mais le deuxième daté de 2008 n'a pu sortir en fait qu'en février 2009. Ce retard a été dû en particulier à l'absence de réunions du comité de rédaction entraînant une concertation insuffisante au sujet notamment du style des articles à publier. La conséquence en a été la démission du responsable de la publication Bernard Oberlin qu'il va bien falloir remplacer ; à l'heure actuelle Jacques Grimbert a repris du service...

Le prochain *Bulletin* est prévu pour avant les vacances et le suivant sera commun avec celui de la Vallée du Sausseron et sera centré sur la région de Berville.

*Ce thème du Bulletin a donné lieu à une discussion un peu houleuse entre quelques participants, discussion peu appréciée par l'ensemble de l'Assemblée qui a exprimé que l'AG n'était pas le lieu de pareille polémique.*

### ***C comme Collectivités :***

*Relations avec les collectivités qui nous financent*

Une bonne nouvelle ; le Conseil Général de l'Oise qui avait refusé sa subvention en 2008 nous l'a rétablie cette année 2009 : 1 200 €.

La commune de Pontoise nous a assuré en 2009 de la même subvention qu'en 2008 : 300 €.

Nous espérons que le conseil général du Val-d'Oise renouvellera en 2009 sa subvention de 2008 : 1 600 €, mais nous n'avons pas de nouvelles et la majorité a changé !

### *C comme Comité de parrainage*

Essentiel à la vie de l'association avec ses membres individuels choisis en fonction de leurs compétences en matière de défense du Vexin français et les représentants des associations adhérentes il se réunira prochainement, le 23 mai. Il sera informé du projet de demande par le PNR du label Vexin pays d'art et d'histoire auquel nous devons nous associer. Il est présidé par Jacques Dupâquier.

### *C comme Commissions*

Notre participation aux commissions officielles et travaux de nos propres groupes de travail

Nous faisons partie de 10 commissions départementales officielles du Val-d'Oise et des Yvelines. On ne fera mention aujourd'hui que de la dernière créée, la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise où Daniel Amiot et François Marchon peuvent l'un ou l'autre siéger au titre du développement durable. Cette commission décide sur dossier de l'autorisation ou du refus de la création ou de l'augmentation d'une grande surface commerciale.

Nos propres groupes de travail continuent à fonctionner : paysages, bulletin, énergie, bâtiments de fermes.

### *F comme Finances*

*Bilan financier et projet de budget (partie présentée par le trésorier Pierre Street)*

L'analyse des résultats de l'exercice 2008 fait apparaître un résultat excédentaire de 2 587 € alors que la prévision tablait sur un déficit de 894 €. Cet excédent réalisé en dépit d'une baisse sensible des rentrées (17 222 € contre 20 379 prévues dues essentiellement à la baisse des subventions et à celle des ventes de livres), et malgré des cotisations rentrant bien s'explique par une forte baisse des dépenses (14 635 € contre

une prévision de 21 273 €). Cette diminution est due, de façon égale, aux trois postes « dépen­siers » : fonctionnement, communication et divers.

|   | RECETTES           |                    | DÉPENSES                                     |                    |
|---|--------------------|--------------------|--|--------------------|
|   | Réel 2008          | Prévu 2009         | Réel 2008                                    | Prévu 2009         |
| <b>SUBVENTIONS / PARTICIPATIONS</b>                             |                    |                    |  |                    |
| DEPARTEMENT VAL D'OISE  | 1 600,00 €         | 1 800,00 €         |  |                    |
| DEPARTEMENT de l' OISE  |                    | 1 200,00 €         | 16,00 €                                      | 70,00 €            |
| VILLE de PONTOISE   | 300,00 €           | 400,00 €           |  | 200,00 €           |
| COMMUNES MEMBRES (19) dont AUVERS                               | 825,00 €           | 750,00 €           |  |                    |
| Sous-total Subventions/Participations                           | 2 725,00 €         | 4 150,00 €         |  |                    |
| <b>COTISATIONS</b>  |                    |                    |  |                    |
| MEMBRES ACTIFS COTISANTS 2008 (336) sauf les cotisants nouveaux | 8 480,10 €         | 10 190,00 €        |  |                    |
| NOUVEAUX COTISANTS :  |                    |                    |  |                    |
| → AVF = 28  | 790,00 €           | 500,00 €           |  |                    |
| → SVS = 6   | 120,00 €           | 100,00 €           |  |                    |
| ASSOCIATIONS (21)   | 811,00 €           |                    |  |                    |
| SOCIÉTÉS (7)  | 425,00 €           |                    |  |                    |
| COTISATIONS JUMELÉES REÇUES de SVS                              | 1 603,00 €         | 1 400,00 €         |  |                    |
| Sous-total Cotisations  | 12 229,10 €        | 12 190,00 €        |  |                    |
| <b>DIVERS</b>   |                    |                    |  |                    |
| INTERÊTS sur placements   | 199,91 €           | 170,00 €           |  |                    |
| DONS  | 200,00 €           | 120,00 €           |  |                    |
| VENTE DE LIVRES   |                    |                    |  |                    |
| Eglises et vitraux  | 70,67 €            |                    |  |                    |
| Autres recettes   | 95,00 €            |                    |  |                    |
| VENTE du DVD « Le Vexin vu du ciel »                            |                    | 200,00 €           |  |                    |
| ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ( participation des membres)                 | 1 703,00 €         | 3 500,00 €         |  |                    |
| Sous-total Divers   | 2 268,58 €         | 3 990,00 €         |  |                    |
|   |                    |                    | <b>ACHATS</b>                                | 1 500,00 €         |
|   |                    |                    | DOCUMENTATION et ABONNEMENTS                 | 70,00 €            |
|   |                    |                    | FRAIS de REPRESENTATION (sauf A.G)           | 200,00 €           |
|   |                    |                    | → Récompense au lauréat du Concours          | 17,10 €            |
|   |                    |                    | COTISATIONS à des ASSOCIATIONS               | 444,00 €           |
|   |                    |                    | COTISATIONS JUMELÉES VERSÉES à SVS           | 824,50 €           |
|   |                    |                    | FOURNITURES BUREAU y compris frais postaux   | 1 109,35 €         |
|   |                    |                    | ASSURANCES                                   | 220,71 €           |
|   |                    |                    | Sous-total Fonctionnement                    | 2 631,66 €         |
|   |                    |                    | <b>COMMUNICATION</b>                         |                    |
|   |                    |                    | BULLETIN AVF                                 |                    |
|   |                    |                    | Réalisation et Impression                    | 7 678,29 €         |
|   |                    |                    | Enveloppes et Affranchissement               | 576,04 €           |
|   |                    |                    | SITE INTERNET                                | 686,42 €           |
|   |                    |                    | Sous-total Communication                     | 8 940,75 €         |
|   |                    |                    | <b>DIVERS</b>                                |                    |
|   |                    |                    | FRAIS FINANCIERS                             | 8,00 €             |
|   |                    |                    | DÉMARCHES JURIDIQUES                         | 957,00 €           |
|   |                    |                    | RÉALISATION d'un DVD : «Le Vexin vu du ciel» | 1 200,00 €         |
|   |                    |                    | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Salle, buffet...)        | 2 098,00 €         |
|   |                    |                    | Sous-total Divers                            | 3 063,00 €         |
| <b>TOTAL RECETTES</b>   | <b>17 222,68 €</b> | <b>20 330,00 €</b> | <b>TOTAL DÉPENSES</b>                        | <b>14 635,41 €</b> |
| Déficits d'exploitation   |                    | 1 010,00 €         | Excédent d'exploitation                      | 2 587,27 €         |
| <b>BALANCE</b>  | <b>17 222,68 €</b> | <b>21 340,00 €</b> | <b>BALANCE</b>                               | <b>17 222,68 €</b> |

Il faut noter que deux numéros du *Bulletin* ont été facturés sur cet exercice (le dernier numéro daté de 2008 sera imputé sur 2009) et que le renouvellement de l'informatique prévu pour 1 500 € n'a pas été réalisé.

Pas de grands changements pour le projet de budget 2009, tous les postes ayant été grosso modo maintenus à l'exception de la communication (3 *Bulletins* prévus au lieu de 2) et du poste Divers, le projet de DVD du *Vexin vu du ciel* étant à l'ordre du jour d'où un léger déficit de 1 010 €.

### *Comme Internet : site internet*

Créé par Bernard Oberlin il y a bientôt trois ans ce site a rencontré un réel succès puisqu'à ce jour on compte 397 000 connexions. Le « webmaster » actuel est M<sup>me</sup> Cécile Chéreau qui a bien voulu – au pied levé – prendre la succession ; mais il faut l'aider : ce site doit être nourri par des nouvelles du Vexin français, par des comptes rendus d'actions, par de la bibliographie... ; M<sup>me</sup> Chéreau ne peut à elle toute seule tout savoir ; il est donc nécessaire que les adhérents et les

associations adhérentes se sentent concernés par ce site et l'alimentent en fournissant au webmaster de la matière.

### *M. comme mécontentement : sujets de mécontentement*

Affaire du Perchay passée au tribunal administratif le 3 avril : le rapporteur public a demandé l'annulation du permis de lotir ; jugement délivré dans quelques semaines

Affaire du PLU de Magny en Vexin : passée au tribunal administratif le 20 mars ; le tribunal a décidé de se transporter sur les lieux avant jugement définitif.

Affaire de Monjavoult : suit son cours.

Affaire de la forêt de l'Hautil sur la commune de Vaux sur Seine : suite à un projet de modification du POS pour accueillir des déchets de construction en forêt de l'Hautil nous avons déposé auprès du commissaire enquêteur nos remarques. C'est une affaire suivie pour l'Association par Yves Perillon.

*François Marchon*



*L'ensemble vocal de Pontoise sous la direction de Graham O'Reilly (photo Jacques Grimbert)*

## RÉPONSES AU JEU CONCOURS DU BULLETIN N° 61

### *De Juziers à Fontenay-Saint-Père Un mariage mondain dans le Vexin français le 16 juillet 1927*

Nous avons reçu deux bonnes réponses, la première de Philippe Champy :

La réponse à l'énigme du bulletin est : abbé Mugnier, Journal, 1985. Bien qu'il eût l'apparence d'un modeste curé de campagne, l'abbé Mugnier (1853-1944) était devenu le « curé du beau monde », très à l'aise dans les salons du faubourg Saint-Germain et ami de nombreux écrivains.

Je l'ai reconnu sans peine car il a marié en 1925 mon oncle Aimery Blacque-Belair et Marie-Anne Godebska, nièce de la fameuse Misia Sert. Paul Valéry fréquentait aussi les Godebski et Aimery a gardé le souvenir de ses visites : *Valéry était un fidèle de la maison. Il arrivait souvent à l'heure du dîner. Cipa (Cyprien Godebski, beau-père d'Aimery) lui disait : Tu vas dîner ? Non, non, j'ai déjà dîné. Mais si, insistait Cipa. Et finalement, le maigre petit Paul engouffrait tout le dîner. L'air bon enfant de la maison Godebski le reposait de toutes les réceptions auxquelles il était astreint. Mais il ne manquait pas d'ironie, une ironie froide et percutante qui ressemblait à son visage.*

L'abbé Mugnier a également béni en 1926 le remariage d'André Maurois avec Simone de Caillavet dans le Périgord, en privé car la mariée était divorcée. Aimery, qui a été toute sa vie l'ami d'André Maurois, y assistait comme témoin avec Gabriel Hanotaux et Robert de Flers, le vieux complice du père de Simone.

La deuxième bonne réponse est de Catherine Postal :

Voici (enfin, j'ai eu du mal !) mes réponses pour le concours :

Nom de l'auteur : ... l'Abbé Mugnier  
Titre de l'ouvrage : . Journal 1879-1939  
Éditeur : ..... Mercure de France (collection « Le  
temps retrouvé »)  
Année d'édition : ... 1985

*Deux réponses  
bien différentes  
mais qui se  
complètent.*

M<sup>me</sup> Postal a complété sa réponse en nous communiquant quelques informations glanées sur internet que nous reproduisons ci-après :

*Arthur Mugnier, plus connu sous le nom d'abbé Mugnier (1853- 1<sup>er</sup> mars 1944), est un prêtre catholique célèbre pour avoir participé pendant très longtemps à la vie mondaine et littéraire parisienne. Il est l'auteur d'un Journal, tenu de 1879 à 1939, dans lequel il évoque ses rencontres avec les écrivains de son temps, parmi lesquels Joris Karl Huysmans, dont il relate la « conversion ». Après des études au Petit séminaire de Nogent-le-Rotrou, Arthur Mugnier poursuivit sa formation à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice. Une fois ordonné prêtre, Arthur Mugnier devint le directeur spirituel du Tout-Paris intellectuel et mondain pendant plusieurs dizaines d'années. Admiré par Marcel Proust, Paul Morand ou Paul Valéry, celui qu'on surnommait le « confesseur du Tout-Paris », ou encore le « confesseur des duchesses », ramena Joris Karl Huysmans, parmi d'autres, à la foi catholique. Il était aussi un fervent lecteur de René de Chateaubriand et se déclarait nostalgique de l'Ancien Régime, tout en étant partisan de la messe en français. Connu pour son allure de curé de campagne, avec sa soutane élimée et ses souliers à bout carré, célèbre pour ses bons mots et ses répliques à l'emporte-pièce, il écrivit un Journal qui couvre une période de soixante ans.*

Nous félicitons les deux lauréats pour leurs bonnes réponses.

La première réponse insiste sur le côté mondain de l'abbé Mugnier « reconnu sans peine » grâce aux nombreuses relations familiales de M. Champy.

La deuxième « enfin j'ai eu du mal » est plus précise notamment pour le titre de l'ouvrage, le nom de l'éditeur et l'année d'édition.

Pour ces bonnes réponses, l'un et l'autre de nos correspondants recevront l'un des ouvrages édités par notre association, à leur choix.

Le texte de l'abbé Mugnier contient une précision qui nous semble erronée : contrairement à ce qu'il écrit le château du Mesnil n'a pas été « acheté pour rien par Berthe Morisot » : l'annuaire des châteaux de 1925 que nous avons consulté indique qu'à cette époque le château du Mesnil était bien la propriété du marquis de Rosambo comme il l'était sans doute depuis l'origine et comme il l'est encore de nos jours, ainsi que nous l'avons vérifié dans tous les bons bottins. Comme quoi

*Un jeu concours  
trop facile ou  
trop difficile ?*

---

les affirmations de l'abbé Mugnier doivent être prises avec une certaine prudence.

**Et puisque ce petit jeu semble être regardé avec sympathie par nos adhérents, voici un nouveau texte que nous soumettons à leur intérêt et à leur sagacité.**

Nous sommes avant la guerre de 1914, à Andrésy dans l'ancienne Seine-et-Oise, à la limite est du Vexin français. Comme d'habitude trois questions :

- Nom de l'auteur :
- Titre du livre :
- Editeur et date de parution :

« Notre maison de campagne était une villa sur les rives de la Seine, à un peu moins d'une heure de Paris. Jusqu'à mes derniers jours, je me souviendrai de son toit rouge, de ses lourds volets verts, de la porte en verre multicolore de l'entrée et de l'odeur de renfermé des chambres qui étaient restées closes tout l'hiver. Un long jardin en terrasse dominait le fleuve avec pour vue les rangées d'ormes magnifiques sur la rive opposée, un paysage tout simple, mais si cher à mon cœur...

... Rien au monde ne pouvait me rendre plus heureux que de marcher près de ma mère en la tenant par la main ou de m'asseoir à ses côtés quand nous traversions la campagne dans la voiture de François, un brave garçon de vingt ans qui nous faisait monter une ou deux fois par semaine dans une *Victoria* démodée et nous montrait autant qu'on pouvait voir de la Seine-et-Oise pour cinq francs. Andrésy, notre village, était l'un des plus anciens de l'Ile-de-France, ses origines remontaient au temps où Rollon, le chef des Vikings, ravagea les rives de la Seine. Comme beaucoup de villages en France, il offrait un abrégé de l'Histoire, du Moyen Âge au règne de Louis-Philippe, car, pour une raison inconnue, la vie à Andrésy semblait s'être immobilisée vers 1840. Aujourd'hui, ce que nous nous plaisons à appeler le progrès a pénétré jusque dans les coins les plus reculés de la province, mais en 1910 ou 1912, on n'avait pas encore vu d'automobile à Andrésy, les appareils téléphoniques y étaient rares et la bougie tenue en haute estime. S'il en résultait quelque inconfort, nous n'y étions pas sensibles. C'était largement compensé par une chose dont notre prétendue civilisation a depuis longtemps perdu le secret : le calme, une sorte de contentement intérieur. La paix régnait dans les rues médiévales d'Andrésy, et non le beuglement des

*Voici un nouveau  
texte que nous  
soumettons à  
la sagacité de  
nos lecteurs.*

---

radios vantant les mérites d'une brillantine ou d'une levure. Cependant, il y avait un cinéma...

... J'ai évoqué la victoria dans laquelle nous allions une ou deux fois par semaine faire une promenade. Ce fut ainsi des hauteurs dominant Andrésy que je me formai pour la première fois une idée précise de la beauté de la France.

Après avoir dépassé la vieille église du village, nous montions une rue étroite et nous nous trouvions presque tout de suite dans les champs. Alors commençait la partie la plus dure du voyage, le long d'une route empierrée qui flânait à travers de vastes cultures de blé et d'orge s'étendant à perte de vue. Les jours où le ciel était couvert et où le vent soufflait dans la vallée de la Seine, les moissons ondulant et se soulevant comme des vagues offraient un spectacle d'un charme incroyable. Quelques kilomètres plus bas, le fleuve miroitait, le long d'anciens bois où les armées franques avaient campé. Tant de choses dans ce paysage évoquaient l'Histoire...

... Des tombes mérovingiennes avaient été découvertes au voisinage de la gare d'Andrésy, cette nouvelle m'émut particulièrement : les longs cercueils de pierre avaient été déposés avec vénération dans un jardin où j'eus l'occasion de les voir. Ce qui restait des squelettes avait été enlevé, ainsi que de longues et minces épées vert-de-gris, mais les sarcophages grossièrement taillés évoquaient un monde que j'aurais aimé connaître, où le loup et l'aurochs s'abreuvaient aux rives de la Seine et où des guerriers casqués d'airain frappaient leur bouclier avec leur hache de combat en hurlant leur chant de guerre.

Dans ces collines entourant Paris, là battait le cœur de la France, là était née l'Ile-de-France, là ses premiers rois avaient veillé sur elle et l'avaient conduite vers son grand destin. »

*Philippe Muffang*

*Qui est donc ce  
jeune historien en  
herbe sensible à  
la fuite du temps,  
à la beauté de la  
vallée de la Seine  
et des plateaux du  
Vexin français.*

---

## IN MEMORIAM

*Guy Devernois*  
(1<sup>er</sup> janvier 1928 - 20 avril 2009)



*Guy Devernois commentant la carte du Vexin français*

Guy Devernois est né à Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1928 dans une famille d'origine rurale du Forez. Son père fit carrière dans l'hôtellerie et la restauration et Guy fit ses études en divers lieux au gré des pérégrinations familiales : ainsi à Poitiers où son père dirigeait le très célèbre et très prestigieux « Hôtel de France » où Guy, âgé de 12 ans, vit séjourner le gouvernement belge en exil dans les journées tragiques de juin juillet 1940. Il acheva sa scolarité à Roanne. Baccalauréat en poche, il monte à Paris au lycée Louis-le-Grand, intègre l'Ecole Coloniale vite rebaptisée Ecole nationale de la France d'Outremer (Enfom) dont il sort major. Complète « colo » par une licence en droit et Sciences-Po, et obtint un prix de thèse pour son travail sur « Le problème des colonies italiennes » (Libye, Erythrée, Somalie, Ethiopie), sans oublier de préciser qu'il se marie en mars 1948 avec M<sup>lle</sup> Le Barbier, elle-même ancienne de Sciences-Po.

Puis, en 1949-1950 un an aux USA (bourse Fullbright) à l'université de Chicago et aux Nations Unies à New-York. De retour en France, c'est le service militaire en 1950-1951, et la naissance d'un premier fils, Bruce, en juillet 1951.

En décembre 1951, c'est le départ pour l'Afrique. Après plusieurs semaines de navigation, il débarque à Pointe-Noire d'où il rejoint Brazzaville, capitale de l'Afrique Equatoriale Française

(AEF). C'est le début de sa longue carrière africaine, en brousse d'abord à Djambala, puis divers autres postes toujours en brousse dans le nord de l'AEF.

Son épouse le rejoint avec Bruce. Un deuxième fils, Nils, naît en août 1952. Guy parcourt son district trois semaines par mois, et rejoint son camp de base où il retrouve femme et enfants pour une semaine environ. Cette vie qu'il a passionnément aimée est entrecoupée par un premier congé en métropole en 1954-1955 où sa fille Karine naît en janvier 1955. Nouveau séjour en Afrique. En 1957 ; il doit rentrer en France en congé de maladie. Un poste au ministère de la France d'Outremer, qu'il quitte en 1958, appelé à Matignon, où il est chargé de rédiger le titre VII de la Constitution de la <sup>v</sup>e République, relatif à la future « Communauté » voulue par le Général de Gaulle, née entre la métropole et les colonies promises à l'indépendance.

Suivront la rédaction des traités d'indépendance signés avec ces anciennes colonies, parfois la Constitution de ces nouveaux états, et le secrétariat de la « Communauté franco-africaine et malgache ».

Mission accomplie, il effectue pour le compte des Nations-Unies, puis de divers organismes, comme le Sedes ou l'Orstom divers séjours en Afrique : au Bénin (ex Dahomey), puis au Niger, à l'université de Dakar (Sénégal, au Burkina Faso (ancienne Haute-Volta), en Guinée (après le décès de Sekou Touré) en Côte d'Ivoire où il développe la culture du palmier à huile, au Gabon où il crée des ranchs pour développer l'élevage bovin autour de France ville sur les plateaux Bateke.

### *Et le Vexin français ?*

C'est par son épouse qu'il découvre Lainville et le Vexin français où il crée et préside en 1972 les « Amis de Lainville », pour contrôler un projet d'urbanisation excessive. Avec M<sup>me</sup> Forestier et d'autres (MM. Jolibois et Jablon en particulier), il participe à la création du Comité de liaison des associations du Vexin Yvelines (CLAVY), tout cela bien sûr en étroite liaison avec les Amis du Vexin français où il intègre le comité directeur. Dès les premières années, il signe de nombreux articles dans le bulletin de l'association.

Et puis, c'est la grande aventure du « Parc naturel régional du Vexin français ». L'idée en avait été lancée dès le numéro 2 du bulletin par un article de Bertrand Warnier, architecte urbaniste. Idée reprise plusieurs fois dans le bulletin et relancée par Guy Devernois dans une intervention lors de l'assemblée générale des Amis du Vexin à Magny-en-Vexin, le 24 mai 1986, avec le vote de motions ou de résolutions lors des assemblées générales suivantes à Hénonville en 1988 et à Genainville en 1989.

Le 9 juin 1990 Guy Devernois crée l'Union des Amis du (futur) Parc naturel régional du Vexin français dont il en est bien sûr le président, et dans le même temps, est au sein du Comité directeur des AVF, nommé vice-président chargé du dossier du PNR. Parallèlement aux réunions dans les mairies du Vexin où Jacques Dupâquier et Gérard Claudel apportent la bonne parole aux élus et à leurs administrés du Val-d'Oise, Guy Devernois multiplie les contacts, les réunions, les colloques auprès des associations et de leurs adhérents dans les trois départements. Articles dans le bulletin et motions dans les AG se succèdent.

À Vigny le 8 février 1994, une réunion de travail réunit enfin les « officiels » : le préfet de la région Ile-de-France, les préfets du Val-d'Oise et des Yvelines, les conseillers régionaux, les conseillers généraux (dont Jean-Philippe Lachenaud alors président du conseil général du Val-d'Oise et président des Amis du Vexin), réunion où intervient Jean-Pierre Radet, président du syndicat des agriculteurs du Val-d'Oise, des maires et des conseillers municipaux. L'Oise est absente (elle a préféré s'abstenir).

Un colloque est organisé par Guy Devernois et l'Union des amis du PNR, les 4 et 5 juin 1994 dans l'Oise à Saint-Crépin-Ibouvillers. Après un moment d'espoir, ce sera la déception : les manœuvres dilatoires des uns et les promesses non tenues des autres élus de l'Oise entraîneront l'échec du projet d'un grand PNR du Vexin français au-delà des découpages administratifs, vieux de deux siècles.

Le projet débouchera enfin lorsque Edouard Balladur, alors premier ministre, visitera le Vexin français en septembre 1994, et signera le 9 mai 1995 le décret créant le PNR du Vexin français (Oise exclue). Le PNR se met en place : les Amis du Vexin et l'Union des Amis du Parc ont (presque) atteint leur but.

Déjà atteint par la maladie, contre laquelle il va lutter avec son énergie habituelle mais qui finira par l'emporter quinze ans plus tard, Guy Devernois passe la présidence de l'Union à Jean-Marc Gernigon, et concentre ses dernières forces contre les projets d'extension de carrières cimentières aux limites sud du PNR. Ce sera son dernier combat au sein de l'Association Vexinoise de lutte contre les carrières cimentières (AVL3C) jusqu'à la fin de l'année 2008.

Épuisé, il meurt le 20 avril 2009 à Paris, laissant derrière lui, outre son épouse et ses trois enfants, neuf petits-enfants.

Une foule nombreuse était présente au cimetière de Lainville lors du dépôt des cendres dans la sépulture de sa belle-famille Beaudouin.

Il fut un immense combattant, intègre, passionné, généreux ; il nous laisse une œuvre qu'il nous faut défendre et poursuivre. Ne l'oublions pas !

## LIONEL HÉRON (1929-2009)

C'est avec étonnement et tristesse que nous avons appris le décès le 18 janvier 2009 de Lionel Héron, fidèle soutien des causes défendues par nos associations.

Fondateur et président des Amis de l'église Saint-Josse de Parnes, village où il résidait, il luttait depuis des années avec constance et détermination pour collecter les fonds indispensables à la sauvegarde de cet admirable monument, menacé d'effondrement et fermé au public depuis janvier 2004. Nous l'avions rencontré le 1<sup>er</sup> décembre à l'AG de la Fondation du Patrimoine où il était venu plaider avec talent la cause de l'église pour un supplément de subvention. Il avait été l'organisateur avec le pianiste Dimitris Saroglou de la série de récitals de piano de l'automne 2008, que le virtuose avait généreusement donnée pour alimenter les finances indispensables à la consolidation de l'église afin qu'elle redevienne non seulement le lieu des célébrations religieuses mais aussi de réunions pour la vie sociale et culturelle du village et de la région : concerts, conférences, expositions...

Mais son engagement altruiste ne s'arrêtait pas là. Père d'un fils handicapé moteur, il s'était fait détacher à temps partiel, par son employeur la société ELF où il recrutait, formait et suivait la carrière des cadres, à l'AFM (Association française des myopathes) dont il fut directeur, trésorier, administrateur et un des créateurs du Téléthon.

Homme de foi, il était administrateur de l'Office Chrétien des Handicapés, pour lesquels il organisa le premier pèlerinage à Lourdes.

Lionel Héron va manquer à beaucoup.

À son épouse, à ses enfants et ses nombreux petits enfants, nous présentons nos sincères condoléances.

*D. Amiot*



*La photo de Lionel Héron provient du dernier numéro de la SVS*

## L'ASSOCIATION DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS

Siège social: Maison du Parc Naturel Régional – 95450 THÉMÉRICOURT

Siret 307 155 804 00015 9220

www.lesamisduvexinfrancais.fr - E-mail: lesamisduvexin@gmail.com

L'association des Amis du Vexin français a été créée en 1967 – en même temps que la ville nouvelle de Cergy-Pontoise- pour la défense et l'aménagement du Vexin français.

Elle a pour but de mieux faire connaître les sites, les paysages, les monuments – et plus généralement le patrimoine du Vexin français -, et de promouvoir toutes mesures propres à leur inventaire, leur protection et leur mise en valeur dans le cadre de l'aménagement régional. Elle est habilitée à entreprendre toute action en matière de protection de l'environnement.

Elle a été agréée le 15 mai 1979 au plan interdépartemental (Oise, Val-d'Oise, Yvelines) au titre du ministère de l'Environnement.

Elle entretient des rapports constructifs avec les autorités administratives et les élus du Vexin français (plus de 60 communes adhèrent à l'association), ce qui lui a permis de jouer un rôle moteur dans l'inscription de la quasi-totalité du Vexin Français à l'inventaire supplémentaire des sites: le classement des buttes de Rosne, Marines et Epiais-Rhus, celui de la vallée de l'Épte, et surtout la création du Parc Naturel Régional du Vexin français dans le Val-d'Oise et les Yvelines en mai 1995.

Elle siège aux commissions et groupes de travail du PNR afin d'y rapporter les avis de ceux qu'elle représente et contribuer ainsi à la protection des paysages, au maintien du style architectural des villages et constructions traditionnelles, à l'équilibre des extensions de villages et aménagements nécessaires.

Elle tient sa place dans les différentes commissions départementales du Val-d'Oise (commissions des sites, Natura 2000, de suivi des épandages de boues, d'aménagement foncier etc.).

L'Association appuie, par la concertation et la recherche de solutions viables, toute initiative susceptible de s'opposer à la laideur de certaines constructions, à l'atteinte à la qualité des paysages et aux pollutions de toutes natures.

Elle adresse à ses membres un bulletin semestriel. Elle a édité ces dernières années cinq ouvrages en couleurs: *La maison paysanne du Vexin français*, *Beautés vexinoises*, *Vagabondages poétiques dans le Vexin français*, *Le nouveau guide du Vexin français* (aux éditions du Valhermeil), et enfin *Eglises et Vitraux en Vexin français* (récompensé par le prix Hercule Catenacci de l'Académie des Sciences morales et politiques pour la qualité artistique des photographies réalisées par Jacques Grimbert).

Elle a modifié ses statuts en 2007 de façon à être plus opérationnelle: conseils à effectifs plus restreints (Conseil d'administration, Comité de parrainage) et multiplication des groupes de travail; en particulier création de commissions sur les problèmes d'économie d'énergie liés aux constructions traditionnelles et à la beauté des sites, sur l'utilisation des grands corps de ferme peu utilisables par l'agriculture d'aujourd'hui, et sur le suivi des paysages (comprenant le bâti).

Enfin elle a développé et entretient de façon régulière un site internet à vocation « grand public » depuis le mois de juin 2006, et nous vous en suggérons vivement sa visite.

[www.lesamisduvexinfrancais.fr](http://www.lesamisduvexinfrancais.fr)

### SIÈGE SOCIAL

Maison du Parc Naturel Régional – Château de Théméricourt – 95450 Théméricourt – France

Siret 307 155 804 00015 9220 - [www.lesamisduvexinfrancais.fr](http://www.lesamisduvexinfrancais.fr)

### TOUTES LES CORRESPONDANCES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES A:

Monsieur le président des Amis du Vexin français – François Marchon  
6, impasse de l'ancienne ferme – Rueil – 95450 – Seraincourt – France  
Téléphone fixe: + 33 (0) 1 3475 44 19 e-mail: [lesamisduvexin@gmail.com](mailto:lesamisduvexin@gmail.com)

### PAIEMENT DES COTISATIONS

Le trésorier des Amis du Vexin français – Pierre Street – 14, rue Jules Verne – 95600 – Eaubonne – France

E-mail: [lesamisduvexin@gmail.com](mailto:lesamisduvexin@gmail.com)

### TARIF DES COTISATIONS POUR L'ANNÉE 2009

Adhésion à l'association Les Amis du Vexin français

15 € pour un jeune (- de 30 ans) 27 € membre individuel 32 € pour les couples 40 € pour les collectivités

Adhésion couplée avec l'association La Sauvegarde de la Vallée du Sausseron

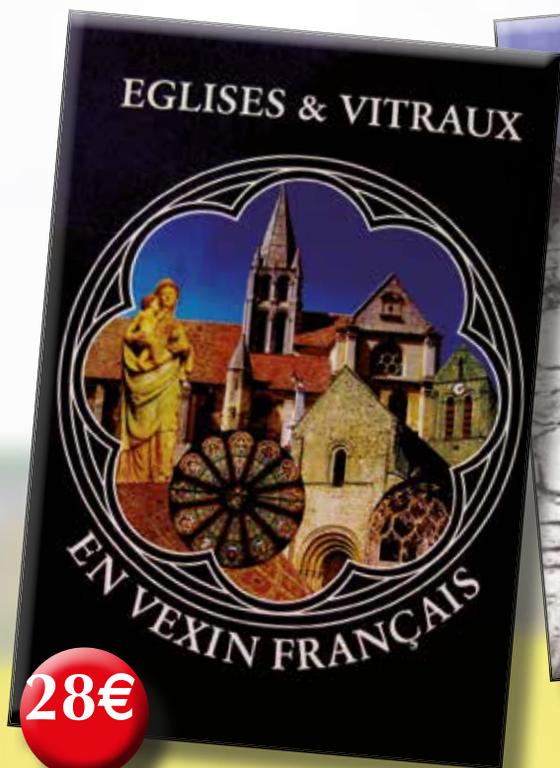
40 € membre individuel 46 € pour les couples 55 € pour les collectivités

### RÈGLEMENTS

Par chèque ou par virement: La Banque Postale – Centre de Paris – 75009 – Paris CEDEX 15 – France

à l'ordre de: Association des amis du Vexin français

| Établissement | Guichet | N° Compte   | Clé RIB |
|---------------|---------|-------------|---------|
| 20041         | 00001   | 1111087J020 | 51      |



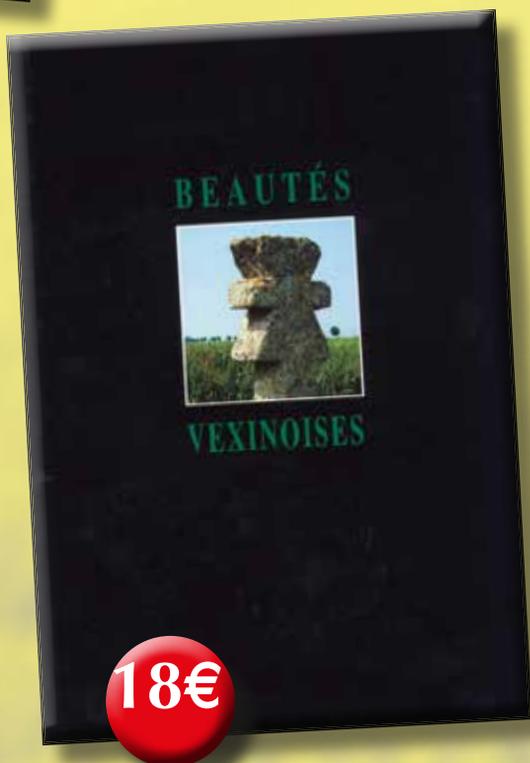
28€



15€



5€



18€

Merci d'adresser vos commandes et vos règlements au trésorier :

Pierre Street – 14, rue Jules-Verne

95600 – Eaubonne

(Forfait de 7€ en sus pour les expéditions en France métropolitaine)